

BULLETIN PEDAGOGIQUE

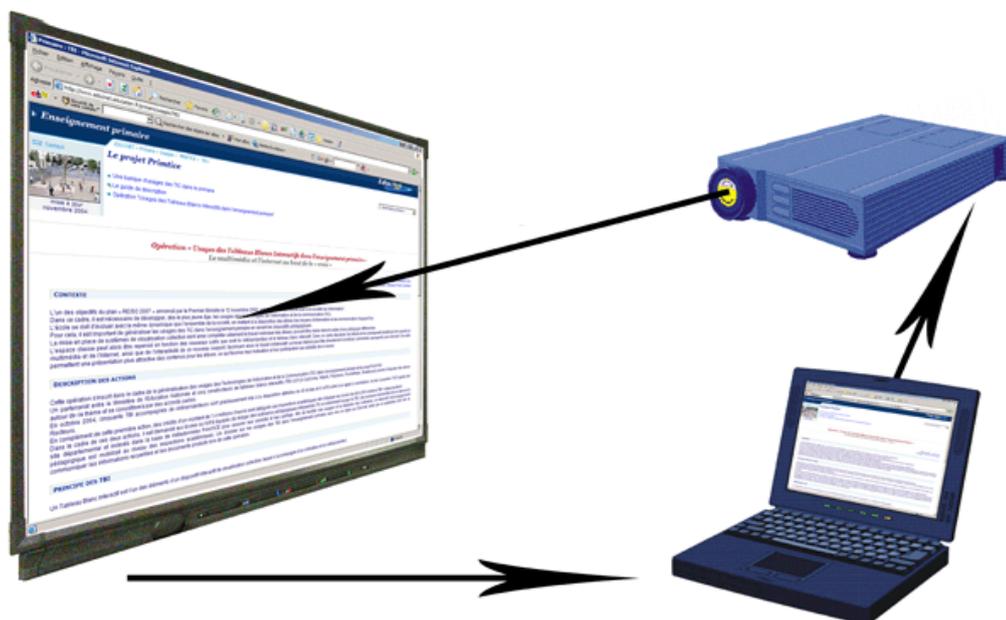


Le dossier



LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE...

GÉNÉRATION C : « COMMUNIQUER, COLLABORER, CRÉER » ... COMMENT ?



<i>Edito</i>	<u>4</u>
<i>Dossier</i>	<u>5</u>
<i>Lu dans la presse</i>	<u>31</u>
<i>L'actualité du GPEAA</i>	<u>32</u>
<i>Et si on sortait</i>	<u>39</u>

GPEAA

Groupement des Professeurs
et Educateurs
d'Aveugles et d'Amblyopes

Publication du Groupement des Professeurs et Éducateurs d'Aveugles et d'Amblyopes

Présidente : Marie-Luce Garapon
IJA-Les Charmettes
21, route de Bourgogne
BP18
03401-Yzeure Cedex

Vice-présidente : Michèle Collat
20, rue Louis Ulbach
92400-Courbevoie

Secrétaire : Catherine Pomarède
avenue de l'Aveyron
12000-Rodez

Trésorier : Jean-Pierre Le Fèvre
40-Kergolot
22290-Pléguien

Courriel : contact@gpeaa.fr
Site internet : www.gpeaa.fr

Publication

Responsable : Annie Lamant
Les Cèdres
9 rue Sainte Elisabeth
33200 Bordeaux

Courriel : annie.lamant0655@orange.fr

Adhésion

Individuelle : 30€

Institutionnelle : 80€

Adresser votre bulletin d'adhésion rempli et votre règlement au secrétariat

Centre de documentation

Courriel : giaa83@wanadoo.fr

Adresse : Le Placer

72, Avenue Benoît Malon
83100-Toulon

GPEAA : Qui sommes nous ?

Historique

fondé en 1962, le **GPEAA est une section du GIAA**

Président fondateur : Louis Debauchez †

Présidents honoraires : Francis Boé, Marcel Bonhommeau, et Serge Guillemet



Notre fonctionnement

bureau élu au sein du conseil d'administration

conseil d'administration 7 représentants secteur public

7 représentants secteur privé

représentants d'associations

Nos objectifs

Le GPEAA permet et organise des échanges, des réflexions et des formations pour tous les professionnels de la déficience visuelle.

Groupement	Globalité
Professeurs	Participation
Educateurs	Echanges
Aveugles	Association
Amblyopes	Animation

Nos actions

les journées pédagogiques
le bulletin pédagogique
les numéros « hors-série »
les journées séminaires
les participations (congrès, formations,...)

SOMMAIRE

Le dossier

DOSSIER : Le numérique à l'école...

Génération C :

« communiquer, collaborer, créer » ... comment ?



L'accès pour tous à l'information et à la formation n'est pas sans soulever de nombreuses questions : les compétences attendues aujourd'hui sur le marché du travail sont-elles les mêmes que celles d'hier ?

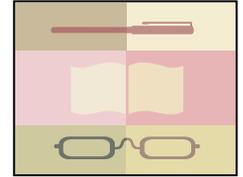
L'école peut-elle rester en dehors de cette révolution numérique ? Les outils numériques sont-ils responsables des mauvais résultats des élèves ou au contraire peuvent-ils contribuer à leur réussite scolaire, personnelle et professionnelle ?

Textes officiels	<u>5</u>
B2i et déficience visuelle : un léger flou...	<u>8</u>
Le cahier de texte numérique	<u>16</u>
Tact2voice : Dispositif de lecture et de production d'images tactiles enrichies	<u>21</u>
Le cartable électronique	<u>25</u>
Quelques extraits de livres... des pistes de réflexion	<u>27</u>

Rubriques

Le coin des livres	<u>29</u>
Lu dans la presse	<u>31</u>
Actualités du GPEAA	<u>32</u>
Les publications du GPEAA	<u>36</u>
Et si on sortait	<u>39</u>
Le matériel adapté	<u>42</u>
Le courrier des lecteurs	<u>43</u>

ÉDITO



Marie-Luce GARAPON , Présidente du GPEAA

Les élèves déficients visuels au côté de leurs camarades de classe voyants vivent leur scolarité à l'ère du numérique : on peut le dire les usages du numérique se sont développés et banalisés.

Selon le rapport du Haut Conseil de l'Éducation d'avril 2010, 77% des 12-17 ans se connectent tous les jours à Internet et 90% d'entre eux se déclarent

« compétents » en matière d'usage des technologies de l'information.

Qu'en est-il des élèves mal voyants et des élèves aveugles qu'il convient comme à l'accoutumée de différencier aussi bien en ce qui concerne leurs particularités que dans les réponses apportées ?

Si l'on ne peut encore établir une corrélation solide entre les pratiques de l'informatique et les performances scolaires, il semble par contre indispensable de proposer à l'école un apprentissage précoce de la ressource numérique.

En effet, s'appuyer sur les pratiques effectives des jeunes peut constituer une source de motivation importante dans le domaine pédagogique et participer en partie à la lutte contre l'échec scolaire.

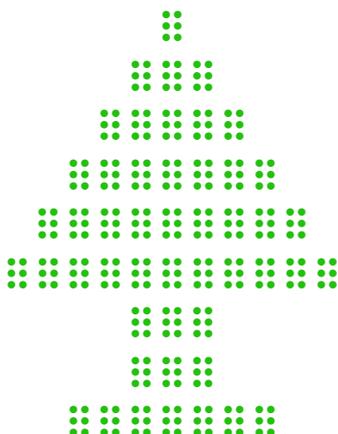
Alors, comment les élèves déficients visuels se positionnent-ils dans ce

nouvel environnement ?

Hormis leur équipement personnel qu'il doive s'approprier en tant qu'outil de compensation au prix d'apprentissages nombreux et très personnalisés, ont-ils les moyens de bénéficier positivement des ressources numériques pédagogiques, de l'environnement numérique de travail, du tableau blanc interactif. Etc.

De quelle manière les personnels spécialisés qui les accompagnent envisagent-ils ces nouveaux fonctionnements et les moyens de s'y adapter, comment leur famille peuvent-elles y participer ?

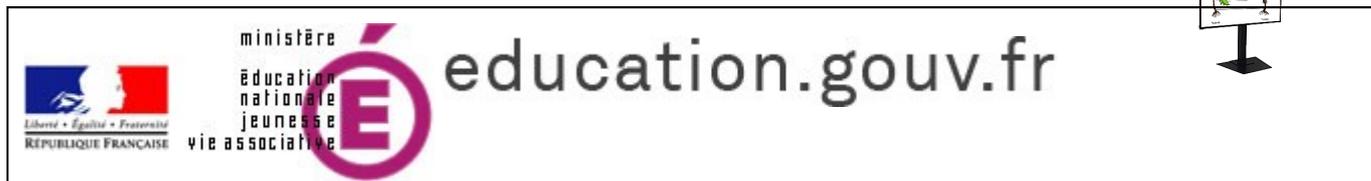
C'est le sens de ce dossier très complet qui va vous permettre d'approfondir de nouvelles pratiques pédagogiques en privilégiant le respect des particularités de fonctionnement des élèves aveugles et mal voyants.



**Le Gpeaa vous souhaite
de Bonnes Fêtes
de fin d'année**

TEXTES OFFICIELS

Le dossier



L'utilisation des technologies de l'information et de la communication

Les espaces numériques de travail (E.N.T.)

Présentation des E.N.T.

Un **espace numérique de travail (E.N.T.)** est un ensemble de services en ligne mis à la disposition de la communauté éducative. Chaque personne dispose d'un espace personnalisé qui rassemble ce dont elle a besoin pour travailler, apprendre ou accompagner la scolarité de ses enfants.

Élèves, professeurs, parents, intervenants de collectivités territoriales peuvent accéder à ces **espaces numériques de travail depuis n'importe quel ordinateur** connecté à Internet. Ils y trouvent des **informations sur la vie scolaire, des éléments de cours mis à la disposition par les professeurs, des exercices, leur emploi du temps**, etc. Le rôle de chacun est respecté.

Les élèves se familiarisent avec des usages des technologies de l'information et le fonctionnement des établissements scolaires se modernise. Les E.N.T. favorisent l'équipement des foyers et leur connexion à internet. Ils contribuent à la réduction de la fracture numérique. Le taux d'équipement des familles ayant des enfants scolarisés est près de deux fois plus élevé que celui des autres familles.

Vers un déploiement généralisé des E.N.T.

Des partenariats entre les académies et les collectivités territoriales permettent de déployer les ENT.

En 2010, 1 800 collèges et lycées en disposent. Environ 2 millions de comptes utilisateurs existent. Les deux tiers des académies sont engagées dans la généralisation des ENT. Près de 5 000 établissements devraient en disposer en 2012.

Le cahier de textes numérique

Le cahier de textes est un **outil indispensable au bon fonctionnement pédagogique, au suivi du déroulement des enseignements et à l'organisation du travail des élèves**. Il sert de référence aux agendas des élèves.

Il est un outil de **communication entre le professeur et les élèves**, mais aussi avec le chef d'établissement, les corps d'inspection et les parents.

L'évolution des technologies permet de rendre le **cahier de textes numérique accessible simultanément à plusieurs utilisateurs** et en différents lieux.

Le cahier de textes numérique est **généralisé à tous les établissements en 2010**.

À la rentrée 2011, l'utilisation du cahier de textes numérique au lieu du cahier de textes papier devra être effective **dans tous les établissements**.

Un **guide d'accompagnement de la mise en place du cahier de textes numérique** sera proposé aux chefs d'établissement pour les aider à réussir la substitution du cahier papier par le cahier numérique pour la rentrée 2011.

Une certification à chaque niveau d'enseignement

Le brevet informatique et internet (B2i) pour les élèves

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) est déterminante pour la poursuite d'études des élèves.

Les moyens et dispositifs mis en place afin de poursuivre la généralisation de l'utilisation des TIC doivent être renforcés à chaque niveau d'enseignement.

La certification des compétences des élèves

dans le domaine des TIC se généralise. Les brevets informatique et internet (B2i) sont des attestations de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant les TIC.

Il existe :

- un **B2i école**, ancien B2i niveau 1
- un **B2i collège**, ancien B2i niveau 2
- un **B2i lycée-CFA**, B2i niveau 3

Cinq domaines communs aux trois niveaux sont définis :

1. S'approprier un environnement informatique de travail
2. Adopter une attitude responsable
3. Créer, produire, traiter, exploiter des données
4. S'informer, se documenter
5. Communiquer, échanger

Compte tenu des évolutions des usages des TIC par les jeunes, le domaine 2 (adopter une attitude responsable) a fait l'objet d'une attention particulière.

La formation des enseignants

L'équipement des établissements d'enseignement a progressé au cours de ces dernières années. Tous les enseignants sont concernés par l'usage des outils propres aux TIC et leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

Au sortir de sa formation universitaire tout nouvel enseignant doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du

certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", attesté dans le cadre du master (C2i2e).

[Textes officiels, préconisations et guides pratiques sur le site Educnet, rubrique "protection des mineurs"](#)

La Délégation aux usages de l'Internet pilote et anime depuis 2005 le volet français du programme européen pour un Internet plus sûr (Safer Internet). Dans ce cadre le site www.internetsanscrainte.fr recense l'ensemble des informations et projets sur la protection et la responsabilisation des mineurs sur Internet.

Textes de référence

Généralisation du C.2.i. niveau 2 "enseignant"
[circulaire n° 2005-222 du 19 décembre 2005](#)
Technologies d'information et de communication dans l'enseignement scolaire

[circulaire n° 2005-135 du 9 septembre 2005](#)
L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 définit les éléments du socle commun de connaissances, dont "la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication"

[loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école](#)

Généralisation du C.2.i.
[circulaire n° 2005-051 du 7 avril 2005](#)
C.2.i. niveau 2 "enseignant"
[circulaire n° 2004-46 du 2 mars 2004](#)



GPEAA
Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes

Séminaire consacré à la scolarisation des élèves handicapés

Le dossier



ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



education.gouv.fr

Luc Chatel a rencontré les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH) lors de leur journée de séminaire national annuel, au lycée d'État Jean-Zay (Paris, 16e).

Luc Chatel est revenu sur les principales mesures annoncées par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap (CNH) du 8 juin 2011, et a dressé un état des lieux de leur mise en œuvre depuis la rentrée 2011.



À la rentrée 2011 :

214 000 élèves handicapés sont scolarisés : 131 000 dans le premier degré et 83 000 dans le second degré. Cela représente 13 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2010, et plus de 60% de plus qu'en 2005

plus de 90 % des élèves handicapés sont scolarisés à temps complet

2 000 nouveaux postes d'assistants de scolarisation ont été ouverts. 68 % étaient déjà recrutés au 29 septembre

7 730 contrats aidés supplémentaires ont été recrutés pour le handicap.

la cellule "aide handicap école", plateforme téléphonique dédiée aux familles, est renforcée par trois personnes depuis le 20 août et jusqu'au 22 octobre 2011

une réunion hebdomadaire des principales associations mobilisées sur le handicap est organisée au ministère chargé de l'éducation nationale en collaboration avec la direction générale de la cohésion sociale, afin de faire un point sur le suivi de la rentrée

Le ministre a rendu hommage au travail des 30 conseillers techniques ASH auprès des recteurs et des 142 IEN-ASH, conseillers des IA-DSDEN, tous présents.

Il a également indiqué sa volonté de renforcer la coopération de l'éducation nationale avec les associations, le ministère des solidarités et de la cohésion sociale et les acteurs du champ médico-social, afin de répondre aux objectifs fixés par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap de juin 2011.

B2i et déficience visuelle : un léger flou... Le dossier



LAVAUX François, professeur certifié de mathématiques, titulaire du 2CA-SH option B, TZR depuis 8 ans et en poste à l'année au collège de la Reynerie à Toulouse

CASSAM-CHENAI Eric, professeur certifié de mathématiques, titulaire du 2CA-SH option D, détaché au C.S.E.S Jean Lagarde à Ramonville St Agne(31).

Le B2i, ou Brevet Informatique et Internet, est une certification apparue en 2000 (BOEN n°42 du 23 novembre 2000). Il est divisé en trois niveaux : « 1 : école », « 2 : collège » et « 3 : lycée ».

La mise en place du niveau 2 a été rendue obligatoire dans les collèges par l'arrêté du 14 juin 2006 (BOEN du 20 juillet 2006) et, à partir de 2008, il est devenu partie intégrante du Brevet des collèges, au même titre que le niveau A2 dans une langue vivante, par l'arrêté du 15 mai 2007 modifiant celui du 18 août 1999 sur les « modalités d'attribution du Brevet des collèges » (J.O. n°113 du 16 mai 2007).

Le B2i est un élément du programme d'action gouvernementale de 1998 pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information et s'inscrit dans la continuité de l'inclusion progressive des TIC dans les programmes scolaires. L'idée est de valoriser les compétences informatiques développées dans ce contexte par les élèves au long de leur scolarité.

Le B2i, comment ça marche ?

Techniquement, 29 compétences sont listées et classées en 5 domaines. L'obtention de ce brevet est doublement conditionnée (BO n°42 du 16 nov 2006) :

- avoir au moins la moitié des items validés dans chaque domaine.
- avoir, au total, au moins 80% des items validés.

Dans sa forme, il diffère beaucoup des évaluations du type « devoir sur table ». En effet, le B2i n'est pas l'examen final d'un enseignement spécifique. Il valide des compétences informatiques acquises par l'élève lors des activités usuelles de la classe dans toutes les matières. Juridiquement, le ministère a dû déposer une

marque pour le protéger (afin d'empêcher, par exemple, sa délivrance par des organismes privés).

Les enseignants évaluent les compétences lors des différents travaux utilisant l'outil informatique au cours des 4 ans du collège, mais c'est à l'élève qu'il incombe le suivi personnalisé de sa formation, en contrôlant et calculant l'avancée de sa certification.

La loi stipule que les items devront avoir été validés dans au moins deux matières différentes, pour éviter que le B2i ne soit dénaturé. Par exemple, ce dernier n'est pas à la charge des seuls professeurs de technologie. C'est ensuite le chef d'établissement qui délivre l'attestation sur proposition de l'équipe pédagogique. Concrètement,

si un élève ne l'a pas obtenu, il est toutefois autorisé à se présenter aux épreuves du Brevet mais son dossier devra passer devant une commission académique qui décidera si le diplôme peut être accordé.

10 ans de B2i, un regard d'enseignants.

Une observation de terrain en milieu ordinaire tend à montrer que cela ne marche pas trop. Pourquoi ?

Le premier frein est certainement d'ordre psychologique. En 2002, le ministère présentait le B2i en ces termes : « Le B2i souhaite donner au système éducatif la mission de former des utilisateurs avertis » et « il incite le système éducatif à former des citoyens conscients des incidences sociales de l'utilisation des TIC ». Les mots « mission » et « incite » témoignent du sentiment souvent exprimé par les enseignants d'avoir eu l'impression qu'on leur forçait la main.



Valider des compétences informatiques qui étaient déjà développées est une chose, avoir l'impression qu'il faille changer ses méthodes d'enseignement dans sa matière à cause de l'existence de cette nouvelle certification est très différent. L'idée, plutôt mal vécue, que les « bons » enseignants seraient ceux pour qui le B2i s'intégrerait naturellement dans leur classe n'était pas loin. Aussi, avec cette certification, de plus en plus d'enseignants ont eu le sentiment de sentir leurs méthodes critiquées par le système qui les avait lui-même formés. Certains collègues se disent encore confrontés à des questions existentielles quant à l'adéquation entre les exigences du programme spécifique à la matière et les heures à donner pour le B2i.

Au-delà de ces considérations, il y a une réalité à laquelle les enseignants se trouvent confrontés : savoir utiliser un logiciel demande déjà une formation personnelle mais, surtout, ne signifie pas qu'on le maîtrise suffisamment pour en dispenser un cours devant un effectif d'élèves non négligeable ou l'intégrer naturellement à ses méthodes pédagogiques.

De plus, les élèves sont individuellement très inégaux en ce qui concerne les compétences informatiques, selon leur passé scolaire et selon l'utilisation qui en est faite à leur domicile. Tous ces aspects, pas vraiment maîtrisés par l'équipe enseignante, rendent la tâche difficile à gérer.

Une autre difficulté majeure s'ajoute : l'accompagnement à l'autonomie des élèves pour le suivi des compétences acquises dans la cadre du B2i. Malgré les outils existants, force est de constater que très peu d'entre-eux voient l'intérêt de ce brevet et s'y impliquent vraiment comme les textes le suggèrent. Les méthodes pour la motivation et la gestion par les élèves demandent alors un savoir-faire plutôt inédit et absent de la formation initiale des enseignants.

Enfin, il faut remarquer que les professeurs, même très motivés, éprouvent des difficultés pour obtenir des stages dans le cadre de leur formation continue, répondant à leurs besoins et aux exigences des programmes officiels par rapport au B2i.

Le dossier

Cas des élèves Déficients Visuels (DV).

Comme le soulignait encore récemment Françoise Magna, Inspectrice pédagogique et technique pour déficients visuels au ministère chargé des personnes handicapées, dans plusieurs de ses articles (voir par exemple *réf 4*), l'évolution des technologies a ouvert des possibilités pédagogiques importantes pour les élèves DV, voire brailleuses.



Les **logiciels de synthèse vocale** annoncent, avec une voix de synthèse, ce qui est écrit à l'écran ou tapé au clavier. Il existe de nombreuses voix, avec des accents de différentes langues.

Les outils du type « **plage tactile** » reprennent en braille ce qui apparaît à l'écran, ligne après ligne.

Les outils du type « **bloc-notes** », tels que l'IRIS, servent à taper directement en braille et des logiciels adaptés leur permettent de transcrire ou d'imprimer en noir pour l'enseignant. La présence d'une petite fenêtre permet au professeur de voir la prise de note effectuée par l'élève.

Ces blocs-notes peuvent être connectés aux ordinateurs, principalement via des ports USB. L'enseignant peut également taper des textes au format .txt que l'appareil saura lire.

Par exemple, pour les contrôles, il est possible de donner les consignes de cette manière. Mais, il faut alors prévoir que l'élève répondra dans le même fichier, car naviguer entre deux fichiers est difficile et souvent perturbant pour une évaluation. Pour ce qui est des exercices à trous par exemple, c'est une très bonne solution.

Il faut toutefois évoquer le prix très élevé de tous ces outils (le prix d'un IRIS avoisine les 10 000 €). Cela demande donc souvent une subvention (auprès de la MPDH principalement, ou d'associations) ce qui occasionne un délai parfois important (jusqu'à une année). Il faut noter aussi la forte disparité de l'équipement des établissements qui accueillent des élèves DV en inclusion.

D'autres facteurs viennent compliquer le travail. En particulier, parmi les élèves DV, il y a deux catégories à distinguer : ceux qui ont un handicap visuel depuis très longtemps et ceux qui l'ont acquis récemment. Leurs approches et leurs besoins pédagogiques diffèrent alors considérablement. Dans le second cas, nous avons pu constater que ces élèves pouvaient faire appel à leurs expériences visuelles et ont plus de facilités pour se repérer et structurer leurs pensées. Ainsi, dans le cas d'une inclusion, ils éprouvent moins de difficultés à comprendre les modèles souvent visuels utilisés par les enseignants.

Malgré tout, le frein le plus important est ce que Sylvie Normand, professeur à l'École Normale Supérieure de Cachan, appelle (in *réf 2*) « la vulnérabilité de l'élève [DV] face aux défaillances et aux imprévus techniques ». En effet, une multitude de facteurs vient perturber le travail avec les élèves DV dans les séances en salle informatique, comme des problèmes techniques récurrents de compatibilité avec les outils (grossissement d'écran, lecture, etc.) ou d'instabilité des réseaux. Le pire est le changement de version des logiciels où les objets ne sont plus du tout à la même place : l'élève DV y perd tous ses repères et doit repartir de zéro. Il n'y a pas toujours de cohérence entre les raccourcis claviers d'une version à l'autre non plus.

L'évolution des systèmes est très rapide et demande un réapprentissage des routines qui est souvent visuellement très facile, mais pratiquement inabordable pour des malvoyants. Prenons l'exemple du traitement de texte du Pack Office. Dans les dernières versions, la disparition des « menus » au profit des « bandeaux » a changé complètement l'organisation et surtout la navigation à l'intérieur de ceux-ci. Le travail y est devenu très difficile, même avec la synthèse vocale. En outre, la disposition n'est plus du tout linéaire, ce qui est très délicat à se représenter pour des élèves brailleux.

Ce genre de changement est très perturbant pour des jeunes en cours de formation, et transforme véritablement l'outil informatique en un objet d'étude, ce qui n'était absolument pas l'idée au départ.

A cela s'ajoute un problème de calendrier : la gestion d'un programme doit être inscrite dans un laps de temps inextensible et ce malgré les difficultés inhérentes à l'usage des nouvelles technologies avec des DV.

Premiers éléments de solution.

Malgré ce contexte peu favorable, il est pourtant possible de travailler. Cela demande, en premier, d'avoir conscience de tout ce qui vient d'être expliqué et impose un peu de méthode et d'organisation.

D'expérience, deux points nous apparaissent indispensables. Il faut accepter, sans les culpabiliser, que certains enseignants resteront hermétiques au B2i. Ensuite, il faut un responsable réseau disponible et compétent.

Il est primordial que le chef d'établissement impose que, s'il y a des élèves DV, tous les logiciels soient choisis avant la rentrée et ne soient pas modifiables durant l'année scolaire. De façon idyllique, il faudrait que les changements restent mineurs tout au long de la scolarité mais, avec l'évolution galopante des logiciels, cela tient de l'utopie.

Il a été étudié qu'un utilisateur peut comprendre jusqu'à 50% du fonctionnement d'un logiciel en quelques coups d'œil et clics de souris. C'est très différent pour les élèves DV qui n'ont pas la possibilité, surtout s'ils sont aveugles, de jeter ces fameux « coups d'œil » et/ou d'utiliser ce périphérique. Par exemple, la maîtrise d'un logiciel tel qu'un tableur passe, pour eux, par l'image mentale qu'ils s'en font et la compréhension dynamique qu'ils en acquièrent. Ils en retirent tout de même quelque chose de positif : ils deviennent, en général, des utilisateurs plus chevronnés que les voyants dès qu'ils maîtrisent la chose.

Le psychologue russe du début du XX^{ème} siècle Lev Vygotski avait déjà remarqué que, lorsqu'un élève déficient visuel arrive au résultat attendu, il n'a souvent ni fait le même cheminement, ni produit les mêmes efforts qu'un élève voyant. Cela s'applique tout particulièrement au B2i. Mais, à ce jour, il n'est prévu aucune adaptation ou restriction quant aux compétences attendues pour les élèves à profil particulier. Que faire ?

Faut-il imaginer que les élèves fassent deux activités parfaitement séparées, l'élève DV venant en salle informatique pour ne pas utiliser le matériel qui s'y trouve ?

Faut-il s'interdire l'accès à la salle informatique pour que l'élève DV ne se sente pas isolé, au risque de pénaliser d'autres élèves (qui, certes, n'en auront pas forcément conscience) ?

Analyse des items. : La liste des compétences du B2i est disponible sur un des sites du ministère de l'éducation nationale, ainsi que des modèles de fiches de suivi (voir *réf 1*).

Le dossier



Domaine 1	S'approprier un environnement informatique de travail
C.1.1	Je sais m'identifier sur un réseau ou sur un site et mettre fin à cette identification
C.1.2	Je sais accéder aux logiciels et aux documents disponibles à partir de mon espace de travail
C.1.3	Je sais organiser mes espaces de stockage
C.1.4	Je sais lire les propriétés d'un fichier : nom, format, taille, dates de création et de dernière modification
C.1.5	Je sais paramétrer l'impression (prévisualisation, quantité, partie de documents...)
C.1.6	Je sais faire un autre choix que celui proposé par défaut (lieu d'enregistrement, format, imprimante...)

Dans le domaine 1, c'est déjà sur le terme « environnement informatique » qu'il faut s'interroger pour des élèves malvoyants et, a fortiori, pour des élèves braillelistes.

Pour la plupart des logiciels utilisés en classe, l'accessibilité à l'ordinateur passe par la possibilité de l'utilisation d'une interface de type clavier. Ainsi, pour les élèves ayant une déficience visuelle importante s'ajoute un préalable : l'apprentissage de celui-ci, qui les met au niveau d'un dactylographe et qui demande, somme toute, un temps considérable. Cela n'est comparable à aucune tâche des autres utilisateurs élèves.

Ceux qui utilisent un appareil de type bloc-notes font preuve d'une « appropriation », mais est-ce vraiment dans le sens du B2i ? Ce n'est pas l'environnement « traditionnel » et il est difficilement transposable au monde du travail. Mais, l'adjectif indéfini « un » ne permet-il pas cette interprétation ? Par contre, la compétence C.1.1 parle bien de réseau ce qui est tout autre chose.

Le problème peut être inversé. Dans un outil de type bloc-notes, l'élève est amené à organiser ses espaces de stockage comme la compétence C.1.3 le demande, mais un enseignant qui n'est pas formé pour lire l'organisation présentée de manière linéaire par ces appareils ne pourra pas en attester. On peut imaginer construire des indicateurs, mais il faut se méfier des a priori : le fait que l'élève soit capable de retrouver ses travaux n'est pas toujours le gage d'une organisation sous-jacente (et durable).

La compétence C.1.2, concernant l'accès aux logiciels, diffère beaucoup si l'élève est trop malvoyant et ne peut pas utiliser la souris. Habituellement, il suffit de pointer sur le raccourci et de double-cliquer. La manipulation est beaucoup plus compliquée avec le clavier. De plus, elle change selon les versions du système d'exploitation et les éléments installés.

Elle demande d'avoir compris l'organisation structurelle des dossiers pour pouvoir s'y déplacer. Au-delà, on met l'élève dans la situation de devoir retrouver une information dans un espace qu'il n'a pas lui-même rangé et le travail du responsable informatique va être primordial. Le fait d'avoir à l'écran de nombreux fichiers dont on ne voit pas l'utilité n'est pas gênante pour un élève voyant. L'œil balaye rapidement la liste, peut en évaluer la taille et trouver l'information par lecture diagonale. A contrario, la recherche à l'aveugle va amener l'élève à parcourir la liste entière, dans l'ordre d'affichage, en écoutant tout ou partie du nom avec sa synthèse vocale, sans savoir si cela lui prendra un temps considérable. Si bien que, dans le cadre d'un élève en inclusion, le reste de la classe aura trouvé le fichier en quelques secondes alors que lui pourra mettre plusieurs minutes. Attention, cela peut engendrer un malaise ou une gêne pour l'élève en situation de handicap en raison de « sa lenteur » par rapport à la classe. Une conséquence peut alors être une certaine inhibition ou un blocage. Il est donc bienvenu de faire preuve de finesse et de psychologie dans sa démarche didactique.

Dans le même ordre d'idée, la compétence C.1.4 « je sais lire les propriétés d'un fichier » est simple pour un élève voyant. Un simple clic droit sur le nom du fichier suffit. Dans le cas contraire, il faut accéder au fichier comme pour la compétence C.1.2, puis taper sur Alt+Entrée pour ouvrir le menu des propriétés. Le déplacement dans ce menu se fait par la touche de tabulation mais, selon les versions du système d'exploitation, il est assez aléatoire. De plus, obtenir la lecture de toutes les informations par une synthèse vocale n'est pas une mince affaire.

Que l'enseignant utilise la souris pour faire gagner du temps à l'élève pose un double problème pédagogique : il dépossède l'élève de l'action, ce qui va à l'encontre de l'idée du B2i, et le place en position de dépendance. Mais là encore, deux visions contradictoires s'affrontent : les besoins liés à la leçon en cours pour

laquelle cette « perte de temps » est problématique pour l'enseignant et le contenu du B2i. Il est objectivement difficile de choisir.

Le dossier



La préparation de ces problèmes récurrents est un élément de solution. Il semble indispensable que des heures de formation spécifique soient dispensées dans un cadre tel que le SES-SAD. Une autre alternative serait qu'une enveloppe d'heures puisse être dégagée dans les établissements accueillants des élèves DV pour des professeurs formés et désirant travailler spécifiquement avec eux sur l'outil informatique dans le cadre des programmes. D'ailleurs, un élève DV qui se verrait privé de formation sur les TIC se retrouverait dans une situation

Domaine 2	Adopter une attitude responsable
C.2.1	Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement
C.2.2	Je protège ma vie privée en ne donnant sur Internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal
C.2.3	Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit
C.2.4	Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...)
C.2.5	J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...)
C.2.6	Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde)
C.2.7	Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective

Le domaine 2 pose moins de questions spécifiques, puisqu'il ne s'agit pas de compétences techniques. Il est, comme pour tous les élèves, plutôt difficile à évaluer par l'enseignant sans une action spécifique qui sort du cadre de son programme.

La C.2.7 peut être intéressante à exploiter. En effet, l'élève DV peut être mis en valeur lors de l'utilisation des aspects dont il a nécessairement besoin, comme la maîtrise du clavier ou celle de l'arborescence des dossiers. Par exemple, supprimer la souris à tout le monde sur certaines séances peut être une action pédagogiquement intéressante dans la compréhension de l'organisation en menus-onglets. Cette activité développe la rigueur et impose

un effort de la part des élèves pour structurer leurs pensées. Notons que les connaissances de l'élève DV seront primordiales, dépassant parfois celles de l'enseignant.

Le domaine 3 est nettement plus problématique. Le C.3.2 sur l'outil de recherche est un très bon exemple. La compatibilité entre celui-ci et les logiciels de lecture est très relative. Mais, surtout, il sera très difficile pour l'élève DV de repérer où l'outil a trouvé le mot recherché dans le texte. Si visuellement, il est possible de répondre en une seconde, c'est déjà difficile en braille et encore plus avec une synthèse vocale, puisqu'il faut réécouter le texte en entier pour évaluer la taille avant et après.

Domaine 3	Créer, produire, traiter, exploiter des données
C.3.1	Je sais modifier la mise en forme des caractères et des paragraphes, paginer automatiquement
C.3.2	Je sais utiliser l'outil de recherche et de remplacement dans un document
C.3.3	Je sais regrouper dans un même document plusieurs éléments (texte, image, tableau, son, graphique, vidéo...)
C.3.4	Je sais créer, modifier une feuille de calcul, insérer une formule
C.3.5	Je sais réaliser un graphique de type donné
C.3.6	Je sais utiliser un outil de simulation (ou de modélisation) en étant conscient de ses limites
C.3.7	Je sais modifier un fichier image ou son à l'aide d'un logiciel dédié notamment pour modifier ses propriétés élémentaires

Le C.3.1 est également inadapté aux brailistes. S'il existe certains symboles en braille pour signifier la mise en évidence de certains mots ou passages, ils ne sont souvent utilisés que pour indiquer que les autres élèves ont sous les yeux une police particulière. En ce qui concerne les paragraphes, le braille doit être systématique justifié pour être lisible et aucune « mise en forme » n'est pertinente.

Il faut aussi remarquer que le copier-coller n'est pas possible avec les outils de type bloc-notes.

On pourrait considérer que ces items fassent partie des 20% non-obligatoires mais cela pose un problème déontologique, à savoir que les autres élèves peuvent choisir les compétences qu'ils écartent alors qu'un élève DV serait obligé de choisir ceux-là et, s'il avait une difficulté ailleurs, il devrait la surmonter.

Le C.3.4 sur les traitements informatiques est également problématique. En particulier, pour les calculs, les logiciels de synthèse vocale interagissent mal avec ceux du type calculatrice sauf cas rare, mais cela demande alors une anticipation et une installation particulière. Donc, c'est de nouveau difficilement transposable en milieu de travail.

Nous retrouvons ces problèmes en ce qui concerne la compatibilité de logiciels (libres) aussi bien pour la géométrie « dynamique » que pour les logiciels de programmation. Il est à noter que l'utilisation de ceux-ci est au cœur de l'enseignement actuel des mathématiques.

Dans le cas du tableur, on peut assez facilement (et, en plus, gratuitement), configurer un ordinateur pour permettre une séance en salle informatique avec une classe où il y a un élève

aveugle en inclusion. La préparation de la salle demande environ 15 minutes et, si le réseau est stable, dure l'année entière. On choisit un ordinateur. L'administrateur réseau y installe une synthèse vocale (gratuite). Il va ensuite dans les options du tableur pour activer l'accessibilité. Cela n'a aucune conséquence pour l'utilisation d'un autre élève, mais demande parfois un module complémentaire pour Java. Pour l'enseignant, il installe sur une clé USB un programme (gratuit) de synthèse vocale comme NVDA. Cette dernière manipulation assure un partage des ressources, le système fonctionnant souvent mal si la synthèse vocale et le logiciel de traitement de données tournent sur le même lecteur.

Lorsque l'enseignant débute la séquence avec l'élève en inclusion, il branche la clé USB sur l'ordinateur et lance NVDA, puis le tableur. Ce dernier reconnaît le logiciel et passe en mode vocal. Par exemple, lorsque le curseur est amené sur une cellule, il indique les coordonnées de celle-ci, puis son contenu.

Pour compléter l'ensemble, l'utilisation d'un écouteur de baladeur pour un élève DV, permet d'éviter aux autres élèves d'entendre ce que dit l'ordinateur et de laisser libre une des deux oreilles de l'élève malvoyant lui permettant de rester vigilant au déroulement de la leçon.

Malheureusement, cette solution a ses limites. Les logiciels de synthèse vocale lisent dans les cellules la réponse et non la formule qui apparaît dans la ligne de commande et c'est toute une manipulation de tabulation qui permet de naviguer de l'un à l'autre pour analyser la cohérence entre la commande et la réponse. Donc, même si ce dernier point est

faisable, il fait appel encore une fois à une compétence beaucoup plus forte pour un DV que pour un voyant. Nous avons également remarqué que certains élèves DV de seconde ne sont pas motivés pour faire, par exemple, un tableau de signes à l'aide d'un tableur (plus particulièrement lors de l'initiation). En effet, ils ressentent le besoin de toucher et donc de travailler « à l'ancienne » avec le poinçon et le papier DYCEM. L'aspect tactile permet une représentation mentale qui est perdue avec le tableur.

Les compétences C.3.1, C.3.5 et C.3.7 sont l'exemple type de celles qui demanderaient une adaptation. On peut faire réaliser un graphique par un élève DV en lui expliquant la manipulation et répondre à la formu-

lation du B2i, mais cela n'a aucun intérêt puisqu'il n'a aucun accès au résultat.

Pour ce qui est de la retouche, c'est tout simplement impossible, même pour les sons car les « logiciels dédiés » utilisent tous des procédures très visuelles et qui demandent la souris. Rappelons qu'il s'agit, dans le B2i, de valider des actions sensées être usuelles pour les élèves. Obliger un aveugle à manipuler des images n'entre vraiment pas dans ce cadre.

De même pour le C.3.6, quels sont les outils de modélisation informatique qui sont parlant pour des DV ?

Le dossier



Domaine 4	S'informer, de documenter
C.4.1	Je sais rechercher des références de documents à l'aide du logiciel documentaire présent au CDI
C.4.2	Je sais utiliser les fonctions principales d'un logiciel de navigation sur le web (paramétrage, gestion des favoris, gestion des affichages et de l'impression)
C.4.3	Je sais utiliser les fonctions principales d'un outils de recherche sur le web (moteur de recherche, annuaire...)
C.4.4	Je sais relever des éléments me permettant de connaître l'origine de l'information (auteur, date, source...)
C.4.5	Je sais sélectionner des résultats lors d'une recherche (et donner des arguments permettant de justifier mon choix)

Le domaine 4 est primordial mais demande une formation particulière. En effet, la recherche de documents ou d'informations sur Internet est envisageable techniquement plutôt facilement.

Là aussi, il suffit d'installer un logiciel de lecteur d'écran tel que Jaws (très efficace mais très cher, la version 11 est à partir de 1475€) ou NVDA (gratuit). Il faut coupler cela à une synthèse vocale facile à comprendre. Beaucoup de malvoyants disent utiliser, en français, « Virginie » (dont une version gratuite est parfois téléchargeable à partir du site de Handicap International). Il est également possible d'utiliser une tablette braille. C'est un appareil de lecture qui transpose ligne à ligne en braille ce qui apparaît à l'écran au lieu de le faire vocalement. Il y a, pour l'instant, quelques limites techniques. Par exemple, lorsque l'on tape un texte avec

NVDA, il faut aller très lentement et, de surcroît, le logiciel lit lettre à lettre lors de la saisie.

Malgré tout, si la technique est simple, il faut toutefois souligner que certains élèves DV éprouvent des difficultés à l'utiliser car cela suppose une bonne structuration et la connaissance de quelques habitudes des internautes. Les forums, par exemple, sont très difficiles à comprendre du fait des nombreuses fautes d'orthographe des utilisateurs et des smileys et autres expressions (lol, +1, etc.) que l'on y trouve régulièrement. Il y a aussi les problèmes des réponses en cascades à des messages précédents où ceux-ci sont répétés. On peut facilement sauter visuellement les reprises, alors que le lecteur d'écran répète sans cesse les mêmes

choses.

La plus grande limite reste l'écriture du code source des sites. Si la page a été conçue très proprement, elle sera facilement accessible, dans le sens où ce que lira le logiciel sera compréhensible. En revanche, s'il y a des menus partout sur la page et/ou des « bricolages » qui rendent plutôt bien visuellement, il sera impossible pour un élève DV de vraiment saisir de quoi il est question et l'ensemble du contenu qui s'affiche habituellement.

L'utilisation de sites internet pour des activités ou des recherches est à anticiper. Leur accessibilité n'est à ce jour absolument pas garantie. Pour éviter tout problème, l'enseignant peut relever certaines adresses dont il a vérifié qu'elles seront utilisables et en donner la liste

Domaine 5	Communiquer, échanger
C.5.1	Lorsque j'envoie ou je publie des informations, je réfléchis aux lecteurs possibles en fonction de l'outil utilisé.
C.5.2	Je sais ouvrir et enregistrer un fichier joint à un message ou à une publication
C.5.3	Je sais envoyer ou publier un message avec un fichier joint
C.5.4	Je sais utiliser un carnet d'adresse ou un annuaire pour choisir un destinataire

Le domaine 5 est primordial pour la communication des élèves DV et des actions intéressantes sont réalisables en milieu ordinaire. L'inclusion semble, ici aussi, un tremplin pédagogique et une occasion d'ouverture pour les autres. Il nous paraît pertinent d'y porter une attention particulière.

Les documents écrits à la main ne sont pas exploitables pour les élèves fortement DV et/ou utilisant des outils de type bloc-notes, contrairement à ceux qui sont numérisés. C'est l'occasion de travailler dans ce sens avec la classe. Lorsqu'il y a un malvoyant en inclusion, l'informatisation des travaux devient un réel besoin de communication et d'échange. Nous avons pu observer que les élèves y travaillent alors plus volontiers. Cela donne un sens immédiat autre qu'une projection dans le monde du travail à venir, ce qui reste très virtuel pour eux. C'est certainement comparable aux projets d'échange avec des classes à l'étranger par e-mail et webcam.

De plus, à cause des problèmes de compatibilité, les bricolages et les « copier-coller »

aux élèves, mais on détourne tout de même un peu le principe de la recherche en utilisant Internet.

D'un autre côté, l'existence d'une encyclopédie en braille n'est techniquement pas possible. Pour donner une image, il faudrait un meuble de 1 m³ pour contenir l'équivalent en braille du petit dictionnaire Larousse Collège en 1 volume, donc pour une encyclopédie... Le recours à un document en ligne est alors une solution.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le contenu des pages est perpétuellement en mouvement, ce qui crée parfois des bugs qui n'y étaient pas la veille.

qu'on observe habituellement sur les travaux d'élève donnent des résultats plus qu'aléatoires. Ils doivent donc être construits beaucoup plus rigoureusement.

Conclusion

Il est certain qu'aujourd'hui, les élèves DV, voire brailleuses, ont à leur disposition de nombreux outils pour accéder à l'informatique. Cependant, comme nous avons pu le voir, l'utilisation des TIC au collège peut représenter un écueil et donne souvent lieu à une étude spécifique et approfondie en amont. Ne faudrait-il pas créer un groupe de réflexion sur l'utilisation des TIC pour les élèves DV conformément aux programmes officiels du collège et du lycée en vigueur ?

A ce jour, le travail en classe en informatique avec un élève DV reste conditionné à la bonne volonté de l'enseignant et surtout, aux connaissances qu'il peut avoir sur ce sujet, somme toute, très spécifiques. Il y a fort peu de choses y menant dans la formation des enseignants et il s'agit plus d'une volonté person-

nelle, bien souvent liée au hasard des affectations et des rencontres.

Les services rectoraux en charge des élèves en situation de handicap n'ont pas les moyens de balayer l'ensemble des domaines et, selon les académies, il n'est pas simple de trouver un accompagnement, en particulier pour les enseignants souhaitant se spécialiser pour l'option B dans le cadre du CAPA-SH ou du 2CA-SH. Ils sont souvent invités à se présenter en candidat libre et uniquement orientés vers l'INJA à Suresnes. Les IJA et les associations pour personnes aveugles

sont de précieux contacts mais ils manquent de temps, de personnel et de moyens pour aider à résoudre les problèmes soulevés en classe et dans le cadre du B2i.

Aussi, dans ce contexte, la liberté pédagogique de l'enseignant, plutôt critiquée à notre époque, semble le seul rempart pour épauler les élèves DV en inclusion.

Le dossier



Sources

réf 1 – Page du Site du Ministère de l'Éducation Nationale sur le B2i : <http://eduscol.education.fr/cid46073/b2i.html>

réf 2 – Sarralié C. (dir.), Collectif, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation H.S. n°3 : Scolariser les élèves déficients visuels aujourd'hui*, Suresne, INS HEA, 2007.

Présentation du numéro en ligne : http://laboutique.inshea.fr/boutique/fiche_produit.cfm?ref=HS3&type=33&code_lg=lg_fr&num=11

réf 3 – Collectif, *La déficience visuelle : document de sensibilisation à destination des enseignants*, Annecy, SAAAIS 74 (en partenariat avec les Pep), 2008.

réf 4 – Magna F., *D'un siècle à l'autre : les mathématiques pour et par des déficients visuels*, Bulletin vert de l'APMEP, n°492, pp. 38-42, Paris, 2011.



Découvrez les livres et revues adaptés du GIAA

Abonnez-vous dès maintenant aux offres du Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes pour l'année 2011 :

La Librairie Sonore et Braille : accédez à plus de 20 000 livres audio et braille. Bénéficiez également du service **d'adaptation à la demande** : enregistrement audio, transcription en braille ou gros caractères et numérisation de documents.

Le Kiosque Sonore en ligne ou CD : 16 revues audio sur CD DAISY ou en téléchargement : dont *Le Point*, *Géo*, *30 Millions d'Amis*, *Prions en Eglise*, *Santé Magazine* et *Le Monde des ados*,...

Le Kiosque Braille : 7 revues jeunesse et adulte en Braille : *Ma Petite Revue* (7-10 ans), *Sapajou* (8-12 ans), *2000 Points* (12-16 ans), *Qu'on Se Le Dise* (revue des membres du GIAA), *Bulletin Pédagogique* (bulletin des professeurs et éducateurs d'enfants déficients visuels), *Santé Famille Magazine* et *Prions en Eglise*.

Toutes ces revues (braille ou audio) sont soumises à différentes tarifications selon leur périodicité. Recevez un exemplaire gratuit sur demande au 01 47 34 30 00.

Retrouvez toutes les informations sur le site du GIAA : www.giaa.org et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 47 34 30 00.

Le cahier de texte numérique

Le dossier

Carole Dion-Lamant, Professeur agrégée de Sciences de la Vie et de la Terre
Directrice-adjointe du Lycée général et technologique Sainte Marie Bastide
Bordeaux)



I « La petite histoire »

Le cahier de texte est l'outil de communication qui matérialise le lien entre l'élève, sa famille et l'école.

Avant 1961, la relation était basée essentiellement sur l'oralité, la rencontre en fin de journée notamment, mais aussi plus rarement sur le remplissage de quelques commentaires sur le cahier de vie ou cahier de liaison, selon l'esprit de la circulaire de 1952.

La circulaire du 3 mai 1961 pose tant l'existence du cahier de texte de la classe que celui de l'élève. Il est précisé l'importance de sa tenue et de sa nécessité, notamment « en cas d'absence ou de mutation de l'enseignant ». Ce document doit « refléter la vie de classe et permettre de suivre avec précision la marche des études ». L'objectif premier semblait alors le suivi des enseignements par l'institution et non la prise en compte des absences probables des élèves et le rattrapage de leurs cours.

Ce cahier de texte, « rempli par les enseignants ou un élève consciencieux et doué en orthographe » (cf. circulaire du 3 mai 1961) devait rester dans l'établissement et un exemplaire rempli par les élèves dit cahier de texte élève devait faire la navette entre l'école et la famille. Ainsi la traçabilité du travail à faire dépendait de l'aptitude de l'élève à la prise de notes des consignes. La famille disposait donc sur le cahier de texte élève des consignes énoncées par les enseignants mais retranscrites par l'élève, donc avec plus ou moins de fiabilité. Ce flux d'informations se faisait donc sous la responsabilité de l'élève.

La distance séparant la famille de l'école étant d'autant plus grande que la famille ou l'élève désinvestissait l'école.

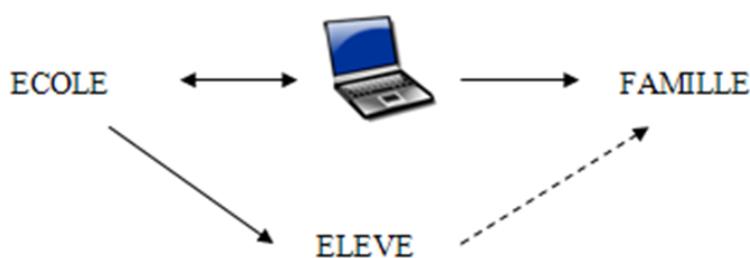
Depuis 20 ans les progrès réalisés en informatique ont obligé l'école à repenser ses modes de communication. L'entrée de l'informatique et d'internet dans l'école a changé les flux d'informations.

Le circulaire n° 2010 136 du 6 septembre 2010 pose l'obligation d'utilisation d'un cahier de texte numérique. « Les outils numériques apportent une aide précieuse tant aux élèves qu'aux enseignants et aux personnels d'éducation, d'administration et d'inspection. Ils favorisent une meilleure communication avec les familles et les partenaires de l'École, notamment en permettant aux parents de suivre le travail et la scolarité de leurs enfants ».



Dès les premières phrases de la circulaire, l'objectif est modifié. Il s'agit maintenant de suivre la scolarité des enfants. Cette disposition est donc affichée pour faciliter le suivi des familles et ceci en court-circuitant l'élève et son cahier de texte élève lui, toujours valide. Les familles ont donc accès selon la circulaire : « ...au contenu de la séance et, d'autre part, au travail à effectuer, accompagnés l'un et l'autre de tout document, ressource ou conseil à l'initiative du professeur, sous forme de textes, de fichiers joints ou de liens. »

Le dossier



La relation qui existait entre la famille et l'école, relation portée par l'élève et son cahier de texte individuel n'existe plus et de plus l'élément central est l'ordinateur et l'enfant est shunté.

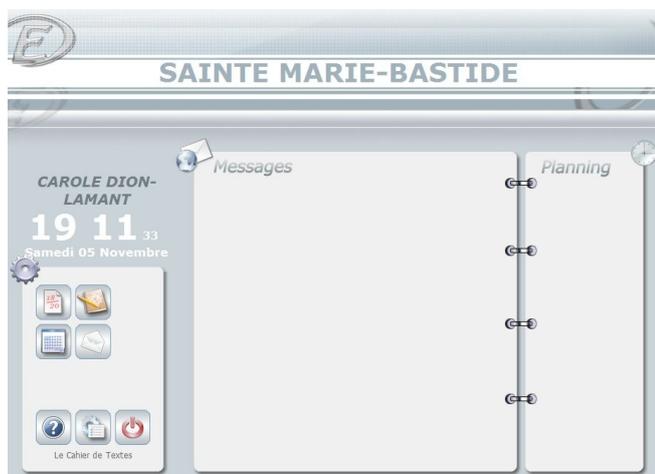
II En 2011, dans un lycée général et technologique

Le numérique est présent et omniprésent. Dans les programmes, il est demandé aux enseignants d'utiliser les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation). Et depuis 10 ans l'usage des tableaux numériques interactifs se développe.

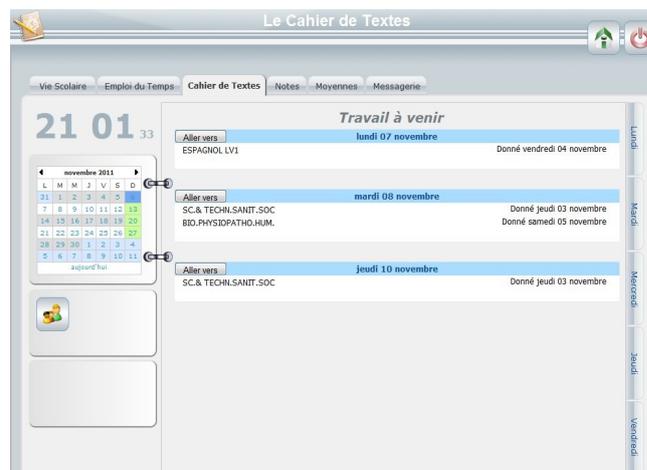
En parallèle, au quotidien, se sont mis en place dans les établissements des logiciels de saisie de notes et maintenant de cahiers de texte électronique.

II. 1. Au Lycée Sainte Marie Bastide, à Bordeaux, nous disposons d'une suite de logiciels qui intègre la vie scolaire, l'administration, la comptabilité et les modules de saisie de notes et cahier de texte. L'ensemble est consultable au moyen de codes d'accès.

Le cahier de texte est un module à deux entrées : une pour les enseignants, une pour l'élève et sa famille, avec une supervision de l'administration.



Portail PROF



Portail FAMILLE

II.1. a. Accès enseignant :

Pour effectuer sa saisie, l'enseignant ouvre son emploi du temps et choisi s'il veut écrire le contenu d'une séance passée ou à venir ou écrire le travail à faire. La fenêtre correspondante s'ouvre et la saisie peut se faire. L'enseignant peut ajouter des fichiers pour compléter sa saisie, un espace de stockage est prévu à cet effet.



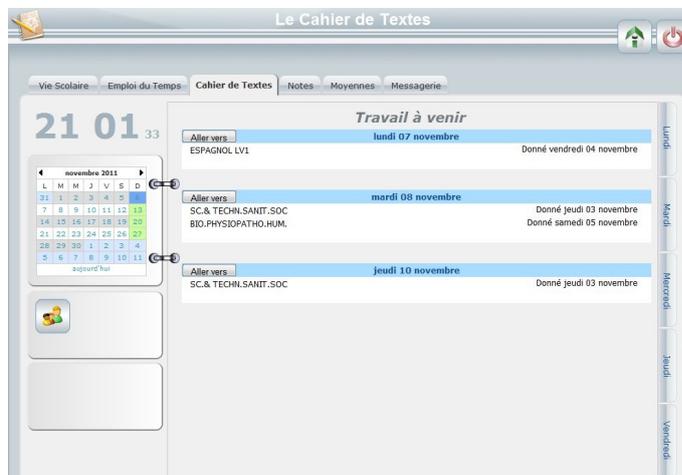
Ecran de saisie PROF

Il existe aussi un espace Vie de classe, accessible à tous les enseignants, pour saisir des informations utiles au professeur principal pour la vie de classe.

II. 1. b. Accès famille :

Grâce à leur code, l'élève et sa famille peuvent consulter à jour passé le contenu et le travail à faire du cahier de texte de la classe et uniquement de la classe.

Ecran cahier de texte FAMILLE



II. 1. c. Accès administration :

La direction de l'établissement peut consulter les cahiers de texte selon deux modalités : cahiers de texte des classes ou cahier de texte des enseignants. On peut donc s'assurer que la mise en place du cahier de texte numérique est effective et que celui-ci est actualisé régulièrement.

II. 2. Mise en œuvre du cahier de texte pour la rentrée 2011 :

Fin Juin, l'équipe de direction a terminé les services des enseignants, c'est-à-dire l'attribution des classes aux enseignants.

Fin Août, nous avons terminé les emplois du temps des enseignants et des classes.

Le 2 septembre, lors de la pré-rentrée, nous distribuons les emplois du temps aux professeurs

Le 5 septembre les élèves rentrent et disposent de leur emploi du temps.

Un laps de temps de 15 jours est nécessaire pour valider les emplois du temps et procéder aux réajustements de dernière minute.

15 jours supplémentaires pour les enseignants de langues vivantes pour valider les groupes de travail selon l'apprentissage par compétence (directive du cadre européen des langues CECRL).

Début octobre, édition des codes enseignants : dès lors les professeurs vont pouvoir saisir leur cahier de texte. Il s'agit de rattraper le retard accumulé inhérent à la mise en place du cahier de texte numérique. Ce dispositif étant obligatoire cette année, nous n'avons pas acheté de cahier de texte papier et avons mis en place des séances de formation pour familiariser les professeurs à la saisie en ligne.

Le 9 octobre, édition des codes Famille, dès lors elles peuvent consulter le cahier de texte de la classe concernée, si les enseignants ont au préalable effectué les saisies.

On note ici le travail en amont pour la mise en place du cahier de texte en ligne. Ce dispositif pourrait être mis en place dès la rentrée, mais les nombreux ajustements et les nominations tardives des enseignants stagiaires et suppléants nous obligent à garder une souplesse importante dans les équipes et parfois à changer les services fin août. Ainsi, la décision d'ouvrir le site début octobre s'est révélée satisfaisante cette année et a été comprise par les familles. Notre première année sans cahier de texte papier commence bien mais déjà on entend des critiques en salle des professeurs et chez les familles.

III Intérêts et points de vigilance

Le cahier de texte en ligne ne révolutionne pas le concept « cahier de texte », ainsi on peut lui reprocher les mêmes choses et lui reconnaître les mêmes avantages que son homologue papier.

S'il est rempli régulièrement, c'est un outil de relation entre l'école et la famille. Il permet aux familles d'accéder aux contenus des cours, au travail à faire à tout instant, alors que peu de familles consultaient la version papier. Autre avantage, les élèves ont une excuse de moins pour ne pas faire leur travail, ce dernier étant inscrit sur leur cahier de texte et sur le site.

De plus la saisie du cahier de texte en ligne par les enseignants peut se faire de chez soi. Ceci constitue une innovation.

Mais en même temps, sortir les enseignants de l'école pour remplir leurs obligations de service n'est pas forcément une bonne chose pour les élèves et la vie des établissements. Du côté des enseignants, les principaux reproches sont l'aspect chronophage de la saisie en ligne qui prend plus de temps que la version papier, la multiplicité des logiciels dédiés au cahier de texte et la résistance de certains professeurs face à la protection des éléments saisis sur le site.

Autre point de vigilance : la place de l'élève
Le cahier de texte en ligne a décentré la relation entre l'école et la famille. Cette mise à l'écart du jeune le déresponsabilise en tant qu'interface de communication. Ceci rend donc plus difficile la mise en place de la confiance nécessaire à la réussite des élèves. En effet les parents disposant de codes peu-

vent à l'insu de leur enfant consulter le contenu du cahier et ainsi le surveiller au lieu de l'accompagner et lui fournir soutien et confiance.

Le dossier



En application de la circulaire 136 du 6 septembre 2010, les établissements ont mis en place le cahier de texte en ligne en septembre 2011. Ce dispositif ne révolutionne pas le concept mais change les relations entre l'école et les familles. Nous devons être vigilants dans l'application des réformes successives et sans cesse penser au sens que nous voulons donner à ces « nouveautés ». Il est essentiel de piloter par le sens et non par les dispositifs.

Le Bulletin Pédagogique du Gpeaa en version numérique !...

En cohérence avec ce dossier sur le « Numérique à l'école » le GPEAA actualise la publication des bulletins. Sans abandonner la version papier, nous souhaitons privilégier les envois en version numérique (la version en papier représentant un coût très élevé).

Nous proposons deux versions : doc et pdf

Sur votre ordinateur, votre clé USB ou votre iPad, vous créez un dossier GPEAA dans lequel vous enregistrez les bulletins ou autres informations dès leur réception. Vous pouvez les lire -et les relire-, les imprimer, les classer et constituer ainsi une documentation facile à consulter.

Si vous acceptez ce changement dès février 2012, veuillez envoyer un message à : annie.lamant0655@orange.fr

Merci pour votre participation à nos actions

Annie Lamant
Responsable publication des Bulletins Pédagogiques

Tact2voice : Dispositif de lecture et de production d'images tactiles enrichies

Le dossier



Tact2voice est une application informatique nouvelle, développée sur la tablette

tactile iPad d'Apple par le Service de documents adaptés pour les déficients visuels de l'INS HEA (SDADV). Son objectif est d'offrir un accompagnement vocal ou sonore, pendant la lecture d'un document en relief, à un utilisateur non-voyant.

Son concepteur, Michel Bris, formateur à l'Institut et responsable du SDADV, nous explique son fonctionnement et ses applications.



Annie Lamant

Quel a été le contexte de réalisation de l'outil Tact2voice ?

Michel Bris

Le projet Tact2voice s'inscrit dans des travaux de plus de vingt ans. Le service SDADV¹ a été créé à l'origine à l'INS HEA (à l'époque CNE-FEI) pour améliorer la production et la mise à disposition des documents en relief (images tactiles) pour les personnes non voyantes. En effet l'iconographie disponible pour les élèves déficients visuels était quantitativement très faible et les modalités de production étaient très disparates. L'INS HEA a été l'initiateur de la création d'un groupe de travail réunissant une cinquantaine de partenaires (producteurs et usagers). La réflexion de ce collectif a conduit à la rédaction d'un guide de recommandations pour les concepteurs de documents afin de formaliser et d'harmoniser les procédures de production de ces documents en relief.

A.L.

Quels éléments ont été indispensables à la création d'un outil comme Tact2voice ?

M.B.

L'application Tact2voice a été conçue à partir de ces recommandations et de pratiques déjà observées dans des classes. Lors d'un récent projet financé par le Ministère de l'Education nationale (Techno-Visu), une étude préliminaire sur l'utilisation des images en relief avec des non voyants, réalisée par un ergonomiste du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est venue

enrichir notablement cette expérience. Les résultats de cette étude montrent que des apprentissages spécifiques sont indispensables, parallèlement aux apprentissages scolaires classiques pour la lecture des images en relief. Ils indiquent également qu'un accompagnement à la lecture de ces images permet de diminuer les difficultés rencontrées, difficultés concernant les différences de temporalités entre voyants et non voyants (la lecture d'un document en relief nécessite beaucoup de temps pour un non voyant), les aspects cognitifs mis en jeu (par exemple, les référents utilisables par l'élève) ainsi que les aspects didactiques (par exemple, l'adaptation des tâches confiées à l'élève). En effet, un document tactile est rarement directement accessible pour un élève non voyant, même s'il est produit avec les critères de qualité recommandés.

A.L.

Quels sont les objectifs et les fonctionnalités de cet outil ?

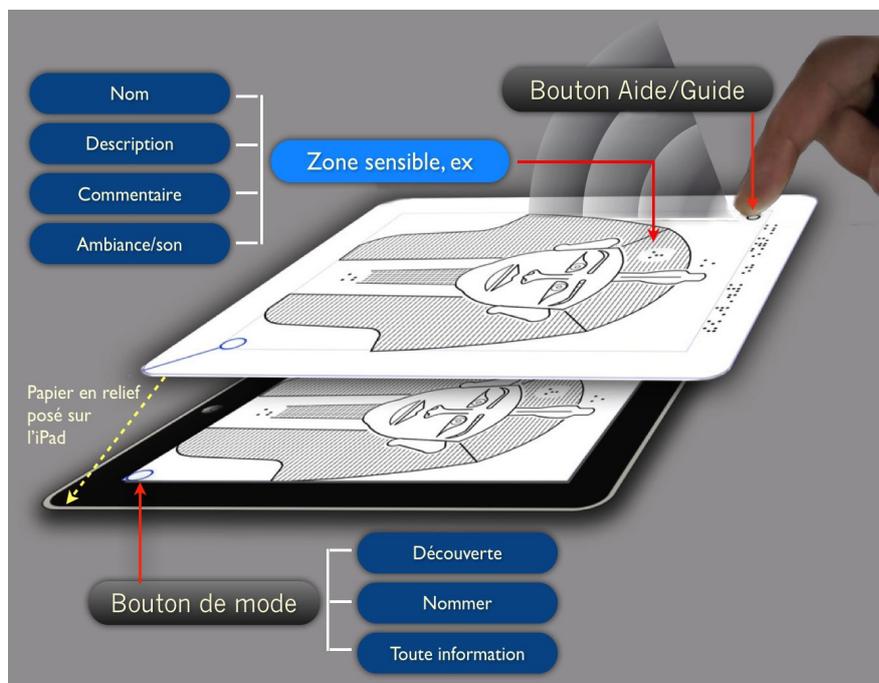
M.B.

Tact2voice a pour but d'accompagner la lecture d'un document graphique par l'enrichissement de son contenu à l'aide de compléments textuels et sonores. Cet accompagnement (à l'image des guides de lecture existant dans la classe) permet une assistance spatiale (par exemple, pour inciter l'élève à lire le dessin de haut en bas), une aide au décodage (avec l'interprétation de conventions, la description morphologique, etc.), une médiation sémantique (grâce à la mise en scène de l'image, le recours à des références sonores, etc.).

¹ Service de documents adaptés pour les déficients visuels de l'INS HEA.

A.L.**Comment ça marche concrètement ?****M.B.**

Concrètement, le dispositif Tact2voice se compose de deux applications qui pourront être téléchargées sur l'iTunes Store d'Apple dans deux mois environ : le lecteur et la monteuse de documents enrichis.



Le prix de ces applications est à l'image des tarifs pratiqués sur cette boutique en ligne pour des applications comparables en qualité. (Aux alentours de 2 € pour le lecteur et aux alentours de 15 € pour la monteuse)

Le lecteur Tact2voice peut télécharger le document à lire (un fichier unique comprenant les compléments textuels et sonores attachés à l'image) sur un site internet qui propose ce type de ressources. Cela sera possible au mois de septembre sur le site de l'INS HEA qui va créer une nouvelle section dédiée à ce type de document. Mais ce téléchargement est également envisagé à partir d'une pièce jointe à un mail afin de permettre la transmission rapide du document entre un service producteur et un élève ou son entourage.

Après le téléchargement, le document est disponible dans la bibliothèque de l'application. L'é-

lève ou son entourage peut donc choisir le dessin à étudier qui s'affiche à l'écran.

Le dessin en relief est alors placé sur la tablette iPad, utilisée ici comme lecteur de document.

Les différents « modes d'interaction » proposés par l'application permettent à l'élève de découvrir l'image en relief en bénéficiant d'un guidage global, mais aussi d'obtenir un accompagnement de cette image en pressant les zones sensibles programmées par l'auteur du document (légendes, commentaires, description, guide de lecture), ce qui déclenche la synthèse vocale de textes accompagnant l'image, ou l'émission de sons associés.

A.L.**A quel public s'adresse cet outil ?****M.B.**

Cet outil s'adresse à trois types d'utilisateurs :

Les producteurs de documents en relief, qui doivent préalablement créer le document à l'aide d'un logiciel de dessin vectoriel (Inkscape est un bon candidat, car libre de droits). Cette étape n'est pas différente de la création d'une image en relief ordinaire. La seconde étape consiste à préparer l'ensemble des ressources textuelles ou sonores à l'aide des logiciels couramment utilisés pour ces tâches. La dernière étape, procède à l'association de ces ressources aux zones sensibles programmées dans le dessin à l'aide de la monteuse de documents enrichis. Cette opération est possible à partir du moment où l'ensemble des matériaux utiles à la réalisation du document est chargé dans l'environnement de la monteuse à l'aide de l'application iTunes disponible sur tous les ordinateurs PC ou Mac. Enfin, l'auteur du document peut programmer le menu des modes interactifs par exemple : découverte

Le dossier



tactile (seul le guide global est actif), les légendes, les commentaires...

Les enseignants ou l'entourage des élèves déficients visuels (non voyants ou malvoyants, car il est possible d'utiliser aussi des images visuelles pour lesquelles les possibilités de zoom sont actives). Les fonctionnalités du lecteur de documents enrichis autorisent le téléchargement de ces documents dans la bibliothèque, la gestion de cette bibliothèque et le paramétrage de l'interactivité pour le scénario pédagogique envisagé, par exemple choisir les commentaires de niveau débutant pour tel élève. Mais l'enseignant peut également disposer de la monteuse de documents enrichis. Il dispose alors de toutes les possibilités de modification des ressources pour l'adaptation à des besoins particuliers d'un élève.

Les élèves déficients visuels. Dans l'état actuel du développement, l'élève peut choisir le document à étudier dans la bibliothèque de l'application. Après placement de l'image tactile sur l'écran (pour les élèves non voyants) il peut choisir le mode d'interaction à l'aide du bouton de fonction. Enfin, il a toute possibilité d'accéder aux informations disposées dans le document par l'auteur en cliquant sur les zones sensibles.

A.L.

Quelles avancées propose Tact2voice ?

M.B.

L'accompagnement tel qu'il est envisagé ici ne peut égaler l'interactivité offerte par une médiation humaine. Cependant les avantages de cette application sont multiples :

pour un élève déficient visuel - qui a besoin d'énormément de temps pour prendre connaissance d'une image en relief - la consultation d'une carte ou d'un dessin pourra s'effectuer avant le cours prévu, selon la durée nécessaire, en bénéficiant

des apports et des aides à la lecture proposées.

Une bibliothèque pourra également être constituée dans l'application, avec les différentes références iconographiques dont il a besoin. par ailleurs, il ne faut pas oublier la plus value en matière de formalisation de cet accompagnement pour les producteurs de documents. En effet, créer des textes d'accompagnement à distance contraint l'auteur à réfléchir de manière plus précise au contenu. Les travaux que nous menons actuellement au sein du SDADV, pour mettre à disposition, à la rentrée, un ensemble de documents enrichis nous le montre, si besoin en était.

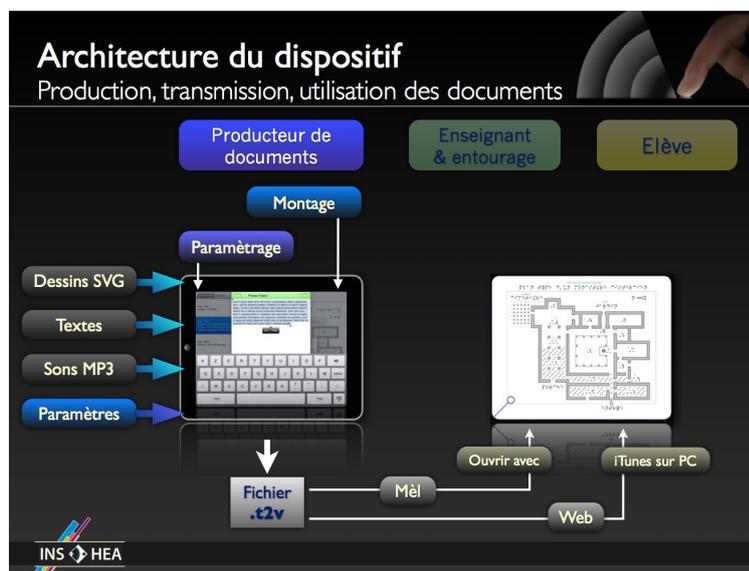
A.L.

Qu'est-ce qui fait l'originalité de l'outil ?

M.B.

L'idée d'associer du son ou de la voix à un document tactile n'est pas nouvelle. Des dispositifs comme Tactison en France ou T3 en Angleterre ont été développés. Tactison n'est plus suivi et T3 est un dispositif propriétaire (RNIB²) dont les documents et le matériel sont très onéreux et encombrants. L'objectif technologique et économique de Tact2voice

est d'utiliser un matériel non spécifique, de grande diffusion, peu coûteux, facilement transportable dans un sac d'écolier. La question du prix des applications est également associée à cette approche. Par ailleurs le rôle du SDADV a toujours consisté à proposer des pistes d'adaptation au service des élèves déficients visuels. C'est la raison de la conception de logiciels ouverts à tous les producteurs de documents adaptés, mais également la raison de la création d'un fonds d'exemples de documents enrichis qui permet d'illustrer, au delà de son usage effectif en situation didactique, les principes et les possibilités de l'accompagnement des documents tactiles.



A.L.

Quels sont les partenaires impliqués dans la conception et la réalisation de cette application ?

M.B.

Plusieurs partenariats ont été mis en place pour le développement de ce projet. En premier lieu une convention a permis d'impliquer un développeur indépendant, Matthieu Bris qui possédait une expérience intéressante dans la création d'applications sur tablette tactile, pour la réalisation des deux logiciels. En second lieu une convention unissait déjà l'INS HEA et le SAIDV 60³ autour d'un projet d'enrichissement des images tactiles, cette collaboration a pris forme dans le projet Tact2voice. L'apport de cet établissement ressource dans la conception et la mise au point du dispositif a été évidemment précieux au travers de son expérience de la réalisation de documents tactiles, mais aussi au travers des tests qu'il a pratiqués auprès des élèves qu'il suit. Enfin la cellule accessibilité de Universciences (ex Cité des Sciences) est un partenaire historique du SDADV. Les ateliers de lecture tactile organisés conjointement, ont permis de tester régulièrement différentes options au cours du développement.

A.L.

Quelle est l'équipe qui travaille sur ce logiciel ?

M.B.

Le développeur indépendant et l'ensemble du SDADV ont travaillé bien évidemment sur ce projet. Pour le SAIDV 60, Guillaume Gabriel transcripteur de formation a travaillé depuis le début à la conception et à la mise en œuvre des applications. L'équipe du SDADV s'est enrichie au mois de février de deux collaborations précieuses : celle d'Angèle Boury qui a effectué son stage de M2 (Linguistique, spécialité informatique pédagogique) au sein du service et celle de Maud Guédin professeure agrégée de SVT. Elles sont, avec Anne Chotin, les chevilles ouvrières de l'ensemble de documents de sciences qui sera placé dans la rubrique documents enrichis à la rentrée.

A.L.

Quelles sont les sources de financement du projet ?

M.B.

Le projet a été financé sur fonds propres (SAIDV et INS HEA). .

Entretien réalisé par Annie Lamant.

Publications

BRIS, Michel. L'adaptation des supports, une question de l'adaptation didactique. L'exemple de l'iconographie auprès des élèves déficients visuels *In Adaptations didactiques 1 : Education scientifique, EPS.* [Dossier]. La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, avril 2006, n° 33, p. 15-32. (.pdf, 200 ko)

BRIS, Michel. La démarche d'investigation dans les activités scientifiques auprès des élèves déficients visuels : comment aborder son adaptation *In Scolariser les élèves déficients visuels aujourd'hui.* [Dossier]. La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, mars 2007, n° hs 3, p. 135-147.

BRIS, Michel. Quelques étapes de la longue histoire d'une collaboration entre l'INS HEA et la "Cellule accessibilité" de la Cité des sciences et de l'industrie *In Actes du colloque inaugural de l'INS HEA 20 et 21 octobre 2006.* Editions de l'INS HEA, mars 2007, p. 59-71.

Le **Sdadv** (Service des documents adaptés pour déficients visuels) de l'Inshea de Suresnes met à disposition sur son site, des documents adaptés pour déficients visuels. Conçus dans trois versions (relief, niveaux de gris, couleur) pour personnes non et malvoyantes, ils sont accompagnés, pour certains, d'un guide de lecture et d'un questionnaire "A vous de jouer" destinés à aider le lecteur dans sa découverte du dessin. Ces documents sont tous téléchargeables. Pour les trouver : sur la page d'accueil, cliquer sur l'onglet "**Ressources**", puis, dans "**Documents adaptés déficients visuels**". Plusieurs rubriques sont proposées : "**Nouveautés**", "**Éducation civique**", "**Géographie**", "**Histoire**", "**SVT**", enfin, "**Vu dans la presse**" qui proposent des adaptations inspirées de l'actualité.

2 Royal National Institut for the Blind

3 Service d'aide à l'intégration des enfants et adolescents déficients visuels.

LE CARTABLE ÉLECTRONIQUE Ou L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR DES ÉLÈVES DÉFICIENTS VISUELS

Le dossier



Francis BOE

Le cartable électronique ou l'espace numérique de travail est un outil qui permet aux élèves d'utiliser les nouvelles technologies en classe et d'alléger les cartables en supprimant un certain nombre de livres.

Les écoles se dotent de plus en plus de matériels informatiques et les enfants déficients visuels sont de plus en plus intégrés en milieu ordinaire, il nous a paru important de nous pencher sur le problème de l'utilisation et de l'adaptation de ce nouvel outil pour ces enfants-là.



Le cartable électronique - sa définition :

- En disant cartable électronique on simplifie en imaginant que chaque élève pourra avoir un cartable virtuel qui le suivrait partout et lui permettrait d'accéder aux sources éducatives, tout en maintenant une interactivité avec les professeurs et les autres élèves.

Cet outil donne accès à des contenus, des manuels, des cours, des travaux personnels ou collectifs, des devoirs, des corrigés, des dossiers, des dictionnaires, des bases de données.

Il contient des documents électroniques qu'il nous faut adapter, il offre des possibilités fonctionnelles et des conceptions liées à la pratique pédagogique (emploi du temps, circulaires, messagerie, forum de discussion, outil de travail coopératif, prise de cours, devoirs, exercices, recherche). Il repose sur une plate-forme technique (ordinateur et accessoires, documents électroniques, système d'exploitation, serveur) Ainsi notre travail de recherche a consisté à trouver les adaptations possibles pour ceux qui utilisent cet outil.

Les enjeux :

- permettre une réelle égalité des chances
- modifier les pratiques dans le domaine de l'édition
- faciliter l'accès à la documentation, à la

création, à la recherche

- apprendre et faciliter l'utilisation des outils modernes
- modifier l'approche pédagogique

Les objectifs :

- utiliser un outil supplémentaire qui facilitera le travail, la recherche, l'accès à la culture et à la connaissance, d'une manière plus aisée et plus indépendante
- créer un espace personnel de travail et de création
- créer un espace de relations avec son (ou ses) professeur(s)
- créer un espace coopératif

avec la classe.

Les supports sur CD-ROM, sur clés USB, par Internet, peuvent offrir, lorsqu'ils sont adaptés, une plus grande possibilité d'accès et de travail indépendant pour l'élève. Par ailleurs la relation élève-professeur(s), élève malvoyant-voyant s'en trouve meilleure et plus ouverte.

En France plusieurs écoles travaillent avec ce système, en réseau, en classe avec des serveurs pédagogiques particuliers, et donc les élèves malvoyants intégrés dans ces classes doivent impérativement bénéficier d'une adaptation



qui, sans cela, se trouveraient en situation de dépendance et de marginalisation. Ce contre quoi nous luttons depuis de nombreuses années, et va à l'encontre de la loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Suite page suivante →

Cette démarche demande une étude approfondie des matériels à adapter. C'est le cas pour certains logiciels (Zoomtext par exemple), certains matériels (ordinateur adapté avec plage braille ou grand écran, téléagrandisseurs), banques de données et centres de transcription utilisant des transferts sur clé USB, logiciels d'adaptation, l'utilisation du système DAISY.



La place des parents :

Cet outil favorise aussi l'implication des parents ainsi que la relation avec leurs enfants, mais aussi avec les professeurs. C'est un véritable outil de communication et d'interrelation. Ceci est un élément très important.

En conclusion :

Le Cartable Electronique (C.E.) est là pour répondre à un réel besoin dans la scolarité des déficients visuels : utilisation d'un ordinateur adapté qui facilite l'intégration en milieu ordinaire, en tant qu'outil supplémentaire d'écriture, de lecture, d'accès à la connaissance et à la culture, et de communications nouvelles. Attention ce n'est qu'un outil supplémentaire, il ne résout pas tout.

Le dossier

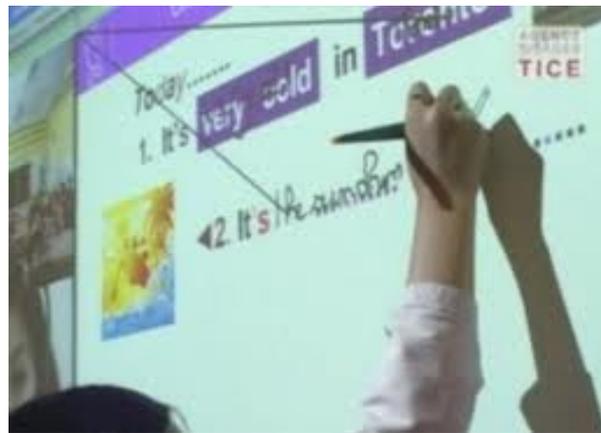


Mais faisons le pari que dans les années à venir il se développera de plus en plus pour répondre toujours davantage aux besoins réels des déficients visuels et leur permettre une intégration maximum dans la classe ordinaire et dans la société.

NDLR : Le projet « cartable des Landes » a été lancé en 2000

Le tableau numérique interactif

« Au tableau noir ou blanc, outil incontournable de l'enseignant, est venu s'ajouter le rétroprojecteur, puis le vidéoprojecteur, et depuis 2004 le TBI (Tableau Blanc Interactif). »



Trois éléments de base : un vidéoprojecteur, un tableau numérique et un ordinateur et des « plus » : l'ardoise sans fil, les tablettes numériques.

Les apprentissages du B2I (possibilités et limites pour les DV précisées dans le texte de F. Lavaux) sont validés lors de l'utilisation de ces nouveaux outils pédagogiques.

Sans parler de recherche d'effets dans cette présentation on doit cependant noter l'excès d'informations écrites, schématiques ou autres, proje-

tées, annotées par l'enseignant ou les élèves qui donne un résultat dont l'essentiel est souvent difficile à définir.

Les élèves qui n'ont pas de déficience visuelle sont habitués par leurs pratiques de jeux vidéos à ces écrans surchargés d'images, de mouvements, et on peut penser que sans comparer le cours à un jeu (!), ils abordent cette présentation avec intérêt voire plaisir.

Ser que sans comparer le cours à un jeu (!), ils abordent cette présentation avec intérêt voire plaisir.

A savoir : « Selon une enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC) le nombre de TBI/TNI s'élève en moyenne à seulement 0.3 pour cent élèves dans le second degré, même si près de 80% des lycées et près de 60% des collèges en possèdent au moins un. »

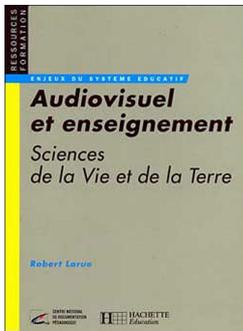
Génération C :

« communiquer, collaborer, créer » ... comment ?

Quelques extraits de livres...

des pistes de réflexion

Le dossier



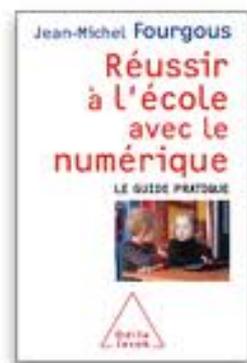
« Au risque de paraître cultiver le paradoxe, ne pourrait-on pas prétendre qu'en pédagogie, le premier moyen audiovisuel est l'interaction par la parole, les attitudes, les gestes, entre le maître et les élèves ? Le professeur qui ajoute à sa propre parole l'usage du tableau, des cartes ou des

planches murales, du manuel, n'est-il pas depuis longtemps un familier du multimédia ?

Bien sûr, lorsque l'on parle aujourd'hui d'audiovisuel et de multimédia, on évoque les apports des techniques, et plus particulièrement des techniques modernes –ou abusivement, des technologies nouvelles- de communications et d'informations. Mais où commence la modernité ? La vraie question n'est-elle pas celle de l'utilité de ces moyens, plutôt que celle de leur plus ou moins grande nouveauté ? »...

Audiovisuel et enseignement (Sciences de la Vie et de la terre) R. Larue 1997

Ed. Hachette éducation



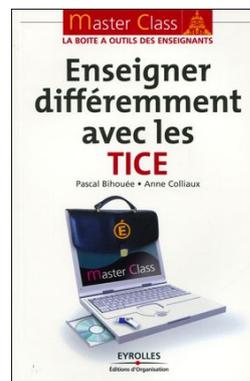
« Nourris aux mamelles du numérique, de l'information instantanée et de l'interactivité, nos enfants ont une connaissance quasi intuitive de ces outils. Leurs compétences et leurs comportements sociaux diffèrent réellement de ceux des générations précédentes. Ils consomment l'informa-

tion de manière visuelle : l'image est omniprésente reléguant ainsi le texte en qualité de complément. Ce statut dominant de l'image est renforcé par l'importance des jeux vidéo dans leur quotidien : ils alternent entre les mondes réel et virtuel avec une dextérité et un naturel déconcertants. Trois traits saillants caractérisent

cette génération : le zapping, l'impatience et le collectif ! Ils attendent une rétroactivité immédiate : tout doit aller vite, voire très vite ! Ils aiment travailler en équipe et possèdent une culture numérique transversale intuitive, voire instinctive. »...

Réussir à l'école avec le numérique – Jean Michel Fourgous août 2011

Ed. O. Jacob



« Les technologies de l'information et de la communication ont largement modifié notre mode de vie et de communication. Cette nouvelle culture du numérique a également entraîné une profonde évolution dans le domaine de l'éducation. Dans ce contexte, l'ensemble des program-

mes et des directives pédagogiques accorde une place effective aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Depuis 2001, un Brevet informatique et internet a été mis en place. Depuis 2007, maîtriser les technologies de l'information et de la Communication est devenu l'une des compétences professionnelle de tout enseignant.

Face à la montée en puissance des outils TICE au sein des établissements scolaires, la nécessité de former le personnel éducatif apparaît désormais comme une évidence.

Cet ouvrage, découpé en 25 fiches synthétiques et écrit par des enseignants de terrain, répond à ces besoins

Enseigner différemment avec les TICE – P. Bihouée A. Coliaux 2011

La boîte à outils des enseignants

Eyrolles Ed. D'Organisation

« D'étranges tableaux fleurissent dans nos écoles et dans nos classes. Ils portent le nom de TBI ou de TNI et semblent être des monstres de technologie. Comment dompter un tel outil, surprenant au départ et pourtant si simple d'usage ? En quoi ces nouveaux tableaux changent-ils nos pratiques ? Quelle valeur ajoutée pédagogique apportent-ils ?

Ce guide pratique vous propose des usages simples et variés, transposables à votre discipline ainsi qu'à tous les types de classe, du primaire au secondaire. »

Utiliser le tableau numérique – F. Saint-Germain 2011
Coll. Projetice Ed. Delagrave



« Découpé en 22 fiches, ce guide pratique présente tout un choix d'activités à faire en classe avec les TICE, faciles à mettre en place et qui ont été testées auprès d'élèves.

Ces pratiques de classe permettent de prendre en compte plus que jamais la diversification du public-élèves, et d'aider les enfants à construire du sens dans leurs apprentissages.

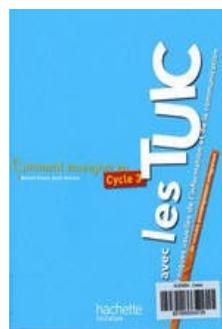
Vous ne possédez que quelques notions, voire même pas du tout ? Ces fiches vous permettront d'appréhender sereinement et de façon progressive les apprentissages avec les TICE.

Le dossier



Activités TICE à l'école – A. Scourion M. Hétré 2010
Coll. Projetice Ed. Delagrave

« Organiser sa pédagogie : enjeux et l'intérêt pédagogique de l'utilisation des TUIC (...) dans l'enseignement comment utiliser les TUIC



Les fiches de préparation Des projets pour faire acquérir les compétences : pluridisciplinaire, à dominante « maîtrise de la langue », à dominante « langue vivante »

Comment enseigner en cycle 3 avec les TUIC – B. Tempez D. Melchior 2010
Ed. Hachette éducation

Internet

et les élèves déficients visuels

SUR LE NET

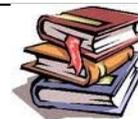


Véritable bibliothèque numérique, le site **Il était une histoire** propose plus de **100 histoires** pour les petits et grands enfants de **3 à 10 ans**. **Chaque vendredi**, une nouvelle histoire est publiée.

Toutes les histoires sont disponibles à la lecture, mais également à l'écoute au format mp3. Beaucoup d'histoires sont **animées ou disposent d'un mode «karaoké»** qui permet à l'enfant de **suivre la lecture du texte**. Pour tester sa compréhension, mais aussi se distraire, l'enfant peut accéder à des **jeux sur l'histoire**. Sans oublier les bonus où les petits trouveront coloriages, puzzles et activités imprimables.

Voir le site : <http://www.iletaitunehistoire.com>

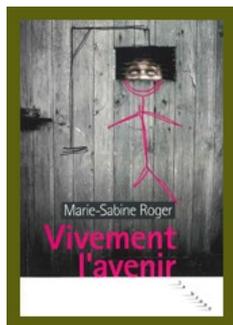
LE COIN DES LIVRES



Les lauréats : Prix Handi-Livres 2011

MEILLEUR ROMAN

Vivement l'avenir, de Marie-Sabine Roger
Editions Le Rouergue



« Dans les maternités, d'après moi, il n'y a que des princesses et des princes charmants, dans les petits berceaux en plastique. Pas un seul nouveau-né qui soit découragé, déçu, triste ou blasé. Pas un seul qui arrive en se disant : Plus tard,

je bosserai en usine pour un salaire de misère. J'aurais une vie de chiotte et ce sera super. Tra-la-lère »

Meilleure Biographie

Quand le handicap s'en mêle, de Laurence Völlin

Editions L'Harmattan



Un témoignage de mère d'enfant handicapé, c'est un peu lourd n'est-ce pas ? - Bien sûr, difficultés, colères, souffrances, on ne peut y échapper.

Alors pourquoi en parler ?

- Peut-être pour évoquer tout le reste, ce qui nous fait vivre, ce qui nous motive,

les joies très simples et les grands bonheurs, nos expériences curieuses, notre vécu dans des lieux différents, tout ce qui nous a mis en mouvement.

- Mais vous, quelle mère êtes-vous ?

- Je suis avant tout «sans étiquette» ; une mère comme les autres, qui craque, qui dit non, qui jongle dans son rôle de mère et de femme, une mère avec un chemin de vie qui, grâce à ma fille, est parsemé de rencontres extraordinaires.

- Un questionnement, une pensée ?

- Oui, pourquoi le handicap ne serait-il pas un souci comme les autres ?

MEILLEUR GUIDE

Être parent d'enfant différent

Ouvrage collectif, Editions Declic / Handicap International



Intitulé « Être parent d'enfant différent », le guide s'intéresse à l'arrivée d'un enfant handicapé au sein de la famille et aux conséquences engendrées sur le comportement des parents. Si l'équilibre familial est perturbé par cette annonce, comment

les parents peuvent-ils se redresser et continuer à exercer leur rôle ? Mais également protéger leur couple et poursuivre une vie sociale nécessairement conditionnée par cette situation ? Quelle attitude adoptée vis-à-vis de son entourage et faire de ses proches des « alliés » dans l'éducation de son enfant ?

Autant d'interrogations auxquelles il est tenté de répondre, via de nombreux témoignages qui relatent les expériences de parents confrontés à des situations de handicap chez leurs enfants. Témoignages qui sont ensuite repris par des psychologues afin d'apporter un regard objectif sur le cercle familial et aussi des éléments de réponse.

L'ensemble ayant pour but de soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle et de les aider à vivre plus sereinement en famille.

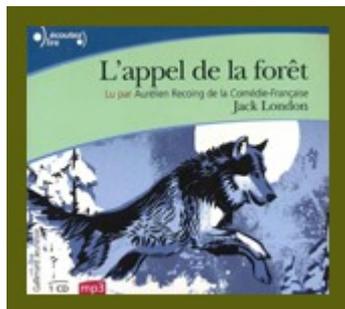
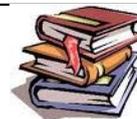
MEILLEUR LIVRE ADAPTÉ

L'appel de la forêt, Jack London,

lu par Aurélien Recoing, sociétaire de la Comédie Française, Editions Gallimard Jeunesse

Enlevé à la douceur de la maison du juge Miller, Buck est confronté aux réalités du Grand Nord où il connaît la rude condition d'un chien

LE COIN DES LIVRES



de traîneau. Pour Buck, la vie devient une lutte incessante. En butte à la cruauté des hommes et à la rivalité de ses congénères, il subira un apprentissage implacable, effectuera

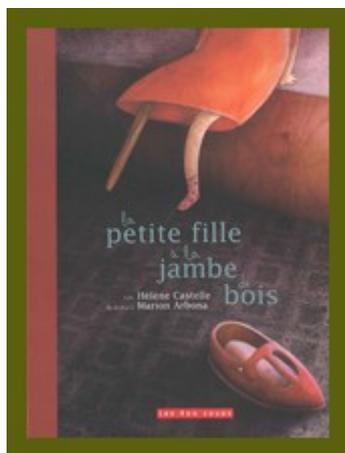
des courses harassantes, livrera de terribles combats de chiens. Mais dans un environnement que dominent la violence et la férocité, il vivra aussi un compagnonnage quasi mystique avec un nouveau maître. Ce n'est qu'à la mort de celui-ci, tué par les Indiens, qu'il cédera définitivement à l'appel de l'instinct et rejoindra ses "frères sauvages", les loups.

En écrivant L'Appel de la forêt, Jack London a voulu que le courage et l'amour d'un chien conduisent à la compréhension des hommes. Mais, à travers le symbole d'une vie animale, il exalte aussi, face à la société impitoyable d'une Amérique du début du siècle, une volonté indomptable qui trouve son écho en chacun dans le besoin de liberté et le courage de l'aventure.

MEILLEUR LIVRE JEUNESSE

La petite fille à la jambe de bois, de Hélène Castelle / Marion Arbona

Editions des 400 coups



Jenny n'a que 6 ans mais elle ne croit déjà plus aux contes de fées. Dans ces histoires, les princesses et les princes charmants n'ont pas de jambe de bois. Elle, par contre, est née comme

ça : une tête, deux bras, une jambe et une brindille. Et jusqu'à ce jour, aucun prince n'a trouvé ça charmant ! Sa seule amie : une arai-

gnée appelée Gypsie qui, elle, a trop de pattes... Entre le monde réel : ses camarades de classe, qui la rejettent, et le monde imaginaire qu'elle s'est construit, Penny oscille entre tristesse et espoirs, entre colère et acceptation.

MENTION SPÉCIALE DU JURY

Décrypter la différence de Valérie Delattre / Ryadh Sallem

CQFD

Décrypter la différence (Lecture archéologique et historique de la place des personnes handi-



capées dans les communautés du passé), est un ouvrage collectif qui résulte de la volonté de faire le lien entre la société civile et le monde scientifique pour aborder, via le prisme du passé, une question sociétale contemporaine. Quelle était la place des personnes

handicapées dans des sociétés méconnues des groupes millénaires parfois accessibles seulement par l'archéologie ? Comment décoder ces comportements tellement humains que sont l'exclusion, l'inclusion, l'acceptation, la prise en charge, la valorisation ?

Autant de questions actuelles qui se conjuguent au passé grâce aux travaux d'une trentaine de chercheurs, historiens, archéologues, anthropologues... de l'Inrap, du CNRS, de musées et d'universités. D'un passé solidaire et très lointain, revisité depuis l'obscurité millénaire des grottes de Palestine jusqu'aux techniques d'appareillages ingénieux de la Renaissance, le présent s'enrichit des leçons et des surprises du « temps d'avant ».

LE COIN DES LIVRES

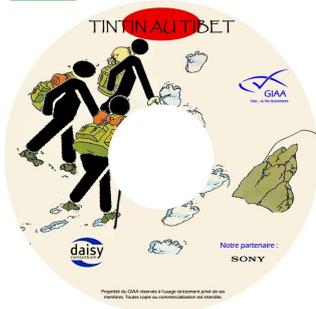


En cadeau pour Noël : Tintin en audio

La version audio de Tintin au Tibet et de l'Oreille cassée, les déficients visuels pourront eux aussi accéder à la B.D.

Voir les images par les descriptions, puis l'insertion des dialogues, un challenge dans lequel le GIAA Aquitaine s'est lancé afin de combler un manque évident.

Les célèbres aventures de Tintin de HERGE audio-décrites feront le bonheur des petits et des grands.



Après « Tintin au Tibet », c'est « L'Oreille Cassée » qui est aujourd'hui disponible auprès du GIAA exclusivement pour les personnes déficientes visuelles moyennant une contribution aux frais de 18 euros (l'unité).



Pour cette fin d'année, le GIAA vous propose un pack regroupant ces 2 albums moyennant une participation aux frais de 30 euros au lieu de 36 euros.

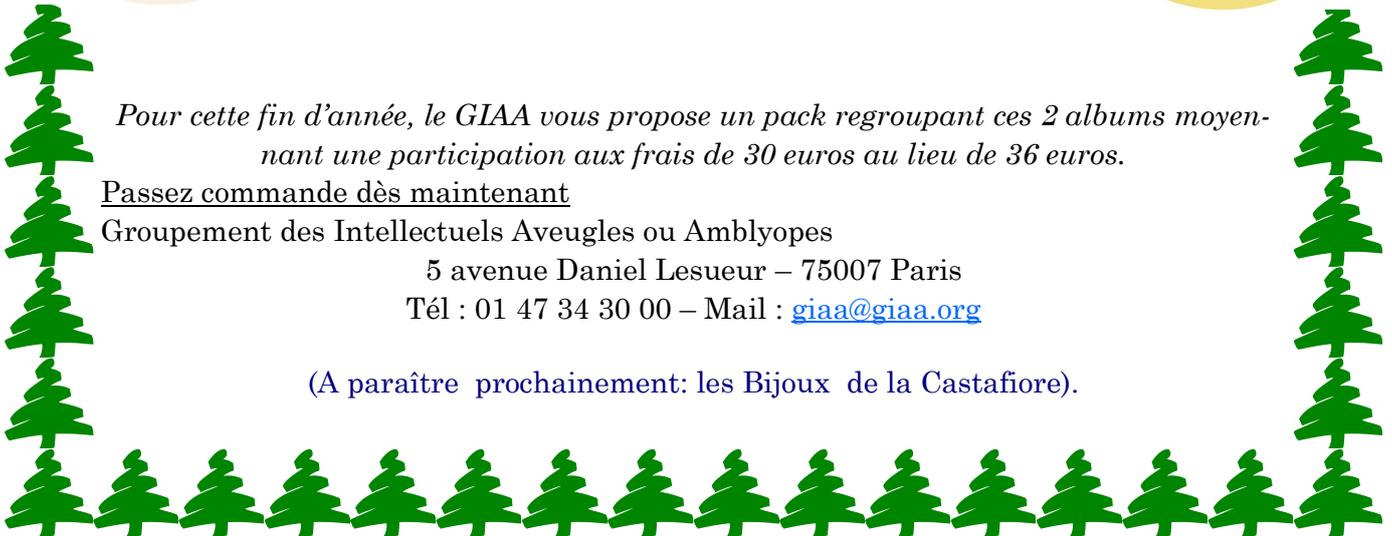
Passez commande dès maintenant

Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes

5 avenue Daniel Lesueur – 75007 Paris

Tél : 01 47 34 30 00 – Mail : giaa@giaa.org

(A paraître prochainement: les Bijoux de la Castafiore).



LU DANS LA PRESSE

Qui sont les accros du tatouage ?

Cerveau & Psycho

Êtes-vous créatif ?

Comprendre la créativité pour la stimuler

- Un nouveau traitement des acouphènes
- Rendre la vision des couleurs aux daltoniens
- La perception des injustices sociales
- Chirurgie esthétique : pourquoi un tel engouement ?



Cerveau et psycho juillet-août 2011
Le sonar des aveugles
Rendre la vision des couleurs aux daltoniens



Actualités du GPEAA

GENÈVE : symposium « Déficit visuel et réadaptation, dimensions affectives, sociales, neuroscientifiques et technologiques »

Du 21 au 23 septembre 2011, 6 membres du GPEAA sont allés assister au symposium « Déficit visuel et réadaptation, dimensions affectives, sociales, neuroscientifiques et technologiques » à Genève.

L'intitulé fort explicite recense les différents axes des journées de travail et des interventions. Ainsi, de grands noms de la recherche actuelle, pour ne citer que les professeurs Safran, Assimacopoulos, Sahel et certains de leurs collaborateurs, nous ont présenté les avancées sur les domaines des implants intraoculaires, des prothèses rétiniennes et corticales, de l'importance de la lumière...

Des témoignages ont été apportés, des axes de réadaptation soulignés, et ce sans oublier l'impact affectif et relationnel, tout cela quels que soient les âges de la vie. Richesses des interventions et des échanges informels pendant les temps de pause ont nourri notre réflexion.

Une exposition originale était présentée pour une lecture à deux : portraits photographiés en noir et blanc et en surimpression braille, la mise en mots de ce qui reliait la personne aveugle aux personnes dont les visages étaient exposés.



Et, cerise sur le gâteau, nous avons pu nous rendre à Lausanne au centre pour handicapés de la vue, accueillis par la directrice Isabelle Mathis. La visite d'un centre est toujours une occasion des plus intéressantes de croiser et de mutualiser ce que reflètent les pratiques

des uns avec les nôtres propres et d'échanger des idées.

Vous l'aurez compris, temps fort intéressant pour tous les participants. Dès que les actes seront parus et publiés, nous en donnerons les références.

Catherine POMAREDE (pour le groupe)



GPEAA
Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes



Actualités du GPEAA

Journées pédagogiques 2011

Marie Luce Garapon
Présidente du Gpeaa

Avec un thème « délicat », difficile à décliner sans tomber dans les débats stériles et répétitifs, je pense que les Journées pédagogiques 2011 ont été réussies, réussies au sens où les débats ont été ouverts et riches par la diversité des participants.

En effet, le sujet de réflexion retenu : L'enfant déficient visuel : entre particularités et banalisation avait rassemblé de nombreux professionnels représentant plusieurs dizaines de structures impliquées dans l'accompagnement des enfants déficients visuels en France, Suisse et Belgique.

Si depuis longtemps nous sommes « sortis » du dilemme : milieu ordinaire/milieu spécialisé ; d'un raisonnement binaire qui pouvait être enfermante et faire oublier que l'objectif premier était toujours de répondre aux besoins de l'enfant quel que soit le lieu où il se trouvait ; la loi de 2005 nous propose un modèle encore différent qui nous semble-t-il influe sur les pratiques et vient percuter des métiers repérés jusque là comme utiles voire indispensables à la déclinaison des projets.

Ce thème tel que nous l'avions volontairement intitulé nous a permis en continuité de réfléchir en terme de thèse et d'antithèse, *de suivre un chemin tracé entre particularités visuelles et leur banalisation* par aucune prise en compte a priori des différences. Les psychologues spécialistes du développement de l'enfant déficient visuel ont pointé des particularités « le bébé aveugle vit en direct l'annonce de son handicap qu'il devra en permanence porter au regard des autres, ce handicap va influencer son rapport au monde », va fragiliser son équilibre psychique et peut lui amener de la culpabilité par rapport à sa famille. On peut même dans certains cas *parler de crise d'identité*.

Cette question de l'identité a été centrale durant les débats : comment permettre à l'enfant de se construire une identité **et** de se construire dans la différence de l'autre. Nous avons rappelé que les professionnels se doivent d'être présents simultanément **pour l'enfant et au niveau de son environnement**.

C'est une forme de soutien à *la résilience chère à Boris Cyrulnick et fréquente chez les enfants déficients visuels* : que l'on peut définir « comme une laine enveloppementale que l'on tricote avec une laine affective et sociale. » On a rappelé aussi des terminologies évocatrices des accompagnements éducatifs et scolaires utiles à ces enfants : éducation spéciale, classes spéciales, spécialisées, structures spécifiques mais dans tous les cas la nécessité de pratiques pédagogiques différenciées : *Ce n'est pas le milieu ordinaire qui crée systématiquement l'enseignement ordinaire*.

En effet, **les métiers spécifiques se doivent d'être préservés** ; préservés afin de permettre le cheminement de l'enfant vers un équilibre, équilibre possible grâce à une acceptation raisonnable des limites qui lui sont propres.

Cette approche est exigeante mais la seule qui soit respectueuse des particularités de chaque enfant.

Notre travail ne peut pas être uniquement guidé par la recherche systématique de la banalisation, du « faire comme les autres » mais dans le même temps *si l'adaptation se doit d'exister, elle doit être systématiquement réfléchie*.

Quelques grands principes ont été rappelés par les pédagogues : ne pas confondre adaptation et simplification, l'adaptation peut être modulée, la non adaptation peut aussi être source de nouveaux apprentissages. Nous retrouvons ce point d'équilibre subtil qui nécessite une connaissance fine et sensible des enfants que nous accompagnons et la reconnaissance d'une certaine humilité de la part du professionnel : *humilité, écoute associées à des compétences spécialisées incontournables*.

C'est sur ce dernier point que je terminerai ce compte rendu en remerciant à nouveau les intervenants, les présidents de séance et tous ceux qui par leur présence active font vivre le GPEAA.

On se donne rendez vous pour les JP de 2012 autour d'un vaste projet : « Comment réinventer l'établissement pour enfants déficients visuels : fondamentaux et ressources »



Actualités du GPEAA

Travaux de l'OMPI sur l'élaboration d'un traité international sur les exceptions et les limites en matière de droits d'auteurs pour les personnes empêchées de lire.

Francis Boé – représentant CFPSAA au SCCR 22

Après son élection le nouveau Président a présenté les orientations du comité : « Le traité doit permettre de développer les productions et l'import/export, ce qui est très important pour répondre aux besoins des personnes empêchées de lire d'une manière ordinaire (classique). C'est le seul outil juridique souhaitable si l'on veut enfin favoriser le développement et l'accès à la lecture, la connaissance, la culture, pour les aveugles et les malvoyants. Pour mémoire rappelons quelques chiffres : 161 millions d'aveugles et de malvoyants dans le monde, 85% dans les pays en voie de développement et 5% de la production écrite disponible dans le monde !!!... ».

Tous les participants semblent en accord avec ce principe et reconnaissent la nécessité et l'importance de mettre à disposition des aveugles, malvoyants et toute personne empêchée de lire, tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins qui sont primordiaux.

« Il est temps de passer des paroles aux actes ! »

Il est donc demandé d'aller plus vite dans les discussions pour parvenir à l'essentiel et à un consensus rapidement pour pouvoir envisager une réunion diplomatique pour signature.

L'ONU a reconnu que l'accès à la lecture, la culture, la connaissance est un droit fondamental. Si on ne respecte pas ce principe, on crée une discrimination. Il est donc demandé d'évaluer les situations et de répondre au plus vite à cette exigence. Les ONG rappellent que dans l'immédiat le plus important est de trou-

ver des termes de consensus et de les intégrer dans les législations nationales. Il existe des outils pour cela : l'OMPI doit respecter la convention de Berne (1996). La France et quelques pays européens pensent qu'il faut travailler sur une recommandation qui puisse s'appliquer dans tous les pays et en même temps sur un traité contraignant. La recommandation

p o u v a n t s'appliquer rapidement, le traité venant plus tard : Attention à ce que l'un ne retarde pas l'autre ou ne le masque. Le Sénégal rappelle qu'il faut rechercher un équilibre entre les



droits des auteurs et les ayants droits sans pour autant bloquer le processus d'un traité. Les ONG et divers représentants rappellent qu'il y a nécessité d'un traité international, sinon beaucoup de pays n'appliqueront rien, et par ailleurs qu'il y a urgence.

Un outil intermédiaire ne rendrait pas service : il faut travailler sur un **outil unique contraignant mondial, c'est la seule solution efficace** qui peut répondre véritablement aux besoins. Les discussions furent assez laborieuses et malgré tout après plusieurs jours de réunions et de débats, un texte élaboré par l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, les USA et la fédération de Russie a permis enfin d'entrer dans un contenu concret du sujet et d'avoir un support pour les discussions futures. Seuls les pays africains ont souhaité quelques précisions et amendements et après discussions et mises au point, un consensus a été trouvé.



Actualités du GPEAA

Vous pouvez prendre connaissance de la conclusion de ces débats sur le site du Gpeaa. <http://www.gpeaa.fr>

Cette conclusion réprecise les nécessités et les définies, telles que : les œuvres, les formats accessibles, les entités autorisées, les états membres, les personnes bénéficiaires, les échanges trans-frontaliers en format accessible, les mesures techniques de protection, le rapport avec les contrats, les aspects de la vie privée. L'UMA et les associations partenaires (dont la CFPSAA) sont très satisfaits de cette conclusion qui va dans le sens de la demande initiale du contenu de la proposition du traité. La commission avance, nous pouvons être satisfaits car il répond à la prise en compte des limitations et exceptions pour

les personnes ayant un handicap de lecture. Le comité a demandé au président de préparer le texte définitif concernant les limites, les exceptions et l'import/export pour la prochaine session, le SCCR 23, qui aura lieu en novembre prochain, afin de pouvoir envisager de convoquer une réunion diplomatique pour septembre/octobre 2012 pour signature.

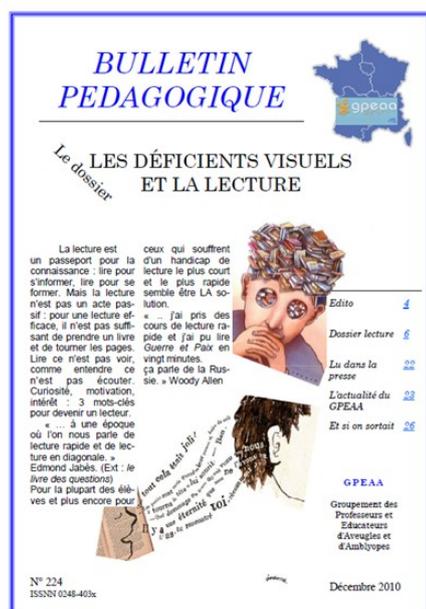
On peut retrouver les travaux du SCRR sur : www.OMPI.int sous la rubrique : droit d'auteur.

PS : au cours de cette session, les problèmes de radiodiffusion et de télédiffusion qui concernent aussi les droits d'auteurs ont également été abordés.

Les publications du GPEAA

Les bulletins Pédagogiques

Hors adhésion 10 € le numéro



Décembre 2010

Dossier : Les déficients visuels et la lecture

Février 2011

Dossier : Les déficients visuels et l'apprentissage des langues étrangères

Mai 2011

Dossier : L'équipe inter, multi, pluri, transdisciplinaire

Les publications du GPEAA

Les numéros hors série du GPEAA

Présentation format papier et CD : 10 €

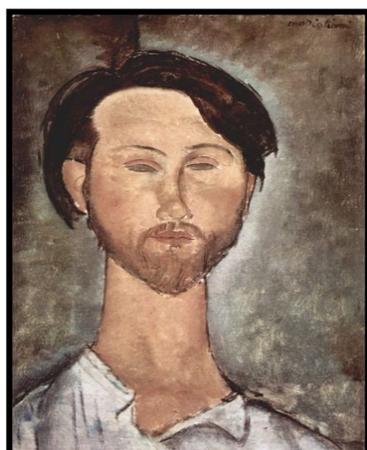


Bulletin hors série numéro 1 – octobre 2010

La musique et les déficients visuels

[Michèle Collat](#)

Professeur des écoles honoraire



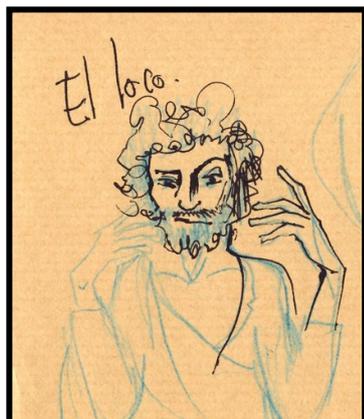
Bulletin hors série numéro 2 – octobre 2011

La communication non visuelle ou visuelle perturbée

Difficultés et stratégies compensatoires

[Claude Schepens](#)

Psychologue



Bulletin hors série numéro 3 – octobre 2011

Autisme particulier, mon œil !

[Catherine Pomarède](#)

Enseignante spécialisée

LES PUBLICATIONS DU GPEAA

GPEAA

Journées Pédagogiques
2003Et maintenant, pour les
personnes déficientes vi-
suelles

Quelles prises en charge ?

Quelle éducation ?

Quelle école ?

Les modèles en France
et en Europe

GPEAA

Journées Pédagogiques
2004-2005

Tu adaptes

Je m'adapte

GPEAA

Journées Pédagogiques
2006

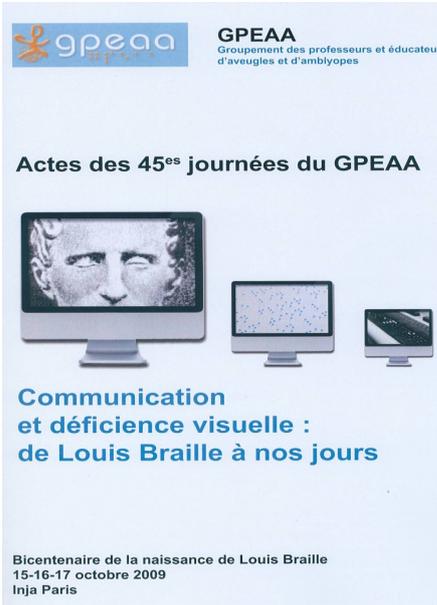
1975.....2005

Evolution de contexte lé-
gislatif :De la loi aux pratiques,
une nouvelle dynamique

GPEAA

Journées Pédagogiques
2007

Le temps



 GPEAA
Groupement des professeurs
et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes

... Troubles envahissants
du développement,
fonctionnement autistique
et déficience visuelle



46èmes journées pédagogiques du GPEAA
CME La Pépinière 59120 Loos

Troubles envahissants du développement,
fonctionnement autistique et déficience visuelle

Dans un premier temps un apport théorique (médical, psychologique, psychanalytique) permettent d'établir une distinction entre autisme, troubles envahissants du développement et traits autistiques et de préciser en quoi une déficience visuelle peut devenir un facteur aggravant. Viennent ensuite des approches plus pragmatiques : observation-bilan, présentation d'un outil d'évaluation, participation à des ateliers autour de pôles d'activités. Enfin des témoignages complètent ces réflexions : vécu d'une maman d'un jeune adulte, présentation de situations d'enfants scolarisés.

Complétez vos collections : Vous pouvez commander les actes de nos Journées Pédagogiques (sommaire sur le site Gpeaa.fr). Prix unitaire de 15€.



France
Tél : +33 4 70 44 09 14
contact@gpeaa.fr

www.gpeaa.fr
Présidente
Marie-Luce GARAPON
IJA Les Charmettes
21 Route de Bourgogne
03400 YZEURE
FRANCE
marielucesgarapon@wanadoo.fr

Trésorier
Jean-Pierre Le Fèvre
40 Kergolot
22290 Pléguien
Tél : +33 6 70 13 76 22
jplf.kergolot@gpeaa.fr

Bulletin Pédagogique :
Annie Lamant
Les cèdres
9 rue Sainte Elisabeth
33200 Bordeaux
Tél : +33 5 56 08 44 47

Le GPEAA est une section
du GIAA (Groupement des
Intellectuels Aveugles ou
Amblyopes)
5 Av Daniel Lesueur
75007 PARIS-France

Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Numéro Inscription Formation
Permanente : 11 75 46025 75

Les publications du GPEAA

Les dossiers des Bulletins Pédagogiques

Les numéros Hors Série

Appel à tous !

Proposez des thèmes de dossiers,
de numéros hors série

Rédigez des articles

Communiquez des informations

Faites nous part de vos interrogations,
des sujets que vous aimeriez voir traités

Vous avez des idées que vous souhaitez partager

Contactez-nous :
Annie.lamant0655@orange.fr

L'assemblée générale du GIAA

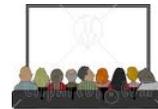


L'Assemblée Générale de notre GIAA a eu lieu, mouvementée et distrayante, chacun est reparti joyeusement, ravi de notre longue promenade fluviale et le lendemain tous les membres votants de l'association ont participé très sérieux et attentifs à la bonne tenue de notre association.

Les photos souvenir de cette rencontre sont à consulter sur le blog du GIAA Aquitaine, elles ont été légendées pour que ceux qui ne peuvent voir sachent ce qu'elles représentent. (Cliquer sur le lien « vie de l'association »)



Et si on sortait...



Théâtre National de la Colline, saison 2011-2012

La Colline propose chaque année trois spectacles en audiodescription. Les programmes des spectacles sont disponibles en braille, en caractères agrandis et en caractères noirs. Ces documents ainsi que les casques sont remis sur demande à l'accueil. Les représentations audio-décrites du mardi sont précédées d'une présentation de la maquette du décor. Ce rendez-vous est animé par un membre de l'équipe artistique de chacun des spectacles et par une chargée des relations publiques.



Les spectacles :

Je disparaïs, de Arne Lygre

mise en scène et scénographie Stéphane Braunschweig
collaboration artistique Anne-Françoise Benhamou
avec Irina Dalle, Alain Libolt, Pauline Lorillard, Annie Mercier, Luce Mouchel

du 4 novembre au 9 décembre 2011 dans le Grand Théâtre



Se trouver, de Luigi Pirandello

mise en scène Stanislas Nordey
avec Emmanuelle Béart, Claire Ingrid Cottanceau, Vincent Dissez,
Raoul Fernandez,
Frédéric Leidgens...

du 6 mars au 14 avril 2012 dans le Grand Théâtre.

Dans la jungle des villes, de Bertolt Brecht

mise en scène Roger Vontobel
avec Clément Bresson, Rodolphe Congé, Cécile Coustillac, Annelise Heimbuger,
Arthur Igual, Sébastien Pouderoux, Philippe Smith...

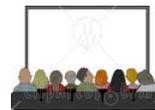
du 4 mai au 7 juin 2012 dans le Grand Théâtre.

Renseignements et réservations

Christelle Longequeue au 01 44 62 52 12 ou c.longequeue@colline.fr; site : <http://www.colline.fr>

La Colline – 15, rue Malte-Brun, Paris 20ème.

Et si on sortait...



Extrait d'un article de l'AFA: Spectacles vivants audiodécrits :



SOMMAIRE :

- « Panorama », un pôle spécifique à Angers
- Théâtre à Paris et en Île-de-France
- Théâtre, dans et musique en régions, du nord au sud
- Opéra, théâtre, danse et musique à Angers
- Lyrique à Paris et en Île-de-France
- Lyrique en régions, du nord au sud

Extrait : SPECTACLES LYRIQUE EN RÉGIONS, DU NORD AU SUD

L'Opéra de Lille ouvrira avec le [Rakes' progress](#) d'Igor Stravinski, les 13 et 16 octobre 2011, dans une mise en scène de David Lescot. Suivra [Cendrillon](#) (celui de Massenet) dans la version Laurent Pelly, les 20, 22 et 26 mai 2012.

A Nancy, l'Opéra National de [Lorraine](#) proposera [L'italienne à Alger](#) (Rossini), dans une coproduction slovaque signée David Hermann, le 19 janvier 2012. Reprise à l'Opéra-Théâtre de [Metz](#) le 11 mars.

L'Opéra de [Reims](#) donnera [Jenufa](#), de Leoš Janáček, création française de la version originale de 1904 reconstituée par Mark Audus chantée en tchèque et coproduite avec Limoges et Rennes, le 5 février 2012. Au printemps viendra [La Traviata](#) (Verdi), le 13 mai, également coproduite avec Limoges et Rennes.

L'Opéra de [Rouen](#) audiodécritra quatre spectacles : [Viva la mamma!](#), farce adaptée des *Convenienze ed Inconvenienze teatrali* composées par Gaetano Donizetti, le 4 décembre 2011. Puis une oeuvre contemporaine pour enfants, [Ne criez pas au loup](#), « opéra participatif » de Raffaele Sargenti, le 31 janvier 2012. Une rareté ensuite : [La vera costanza](#), opéra-bouffe de Joseph Haydn, le 8 avril. Pour finir avec [La Traviata](#) (Verdi), dans une nouvelle production maison, le 13 mai.

L'Opéra de [Rennes](#) affichera [Jenufa](#), de Leoš Janáček, le 8 novembre 2011. Et le 2 juin 2012, une valeur sûre, [Les noces de Figaro](#) (Mozart) dans une production lorraine. Des visites tactiles des décors, costumes et accessoires sont prévues pour ces deux spectacles.

L'Opéra de [Dijon](#) proposera quant à lui [La Traviata](#) (un Verdi que l'on ne présente plus !) le 5 janvier 2012, dans la production 2011 du festival d'Aix-en-Provence signée Jean-François Sivadier.

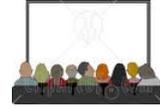
L'Opéra-Théâtre de [Limoges](#) adaptera trois spectacles : [L'Elisir d'amore](#), de Donizetti, dans une nouvelle production, les 4 et 6 novembre 2011, puis... [La Traviata](#), les 15 et 17 avril 2012, coproduite avec Reims et Rennes, enfin [La jeune fille aux mains d'argent](#), opéra pour chœur, comédien, musiciens et marionnettes de Raoul Lay, le 8 juin.

L'Opéra-Théâtre de [Saint-Etienne](#) affichera [Madame Butterfly](#) (Giacomo Puccini), dans une mise en scène d'Alain Gariot, le 29 avril 2012.

Le Centre lyrique [Clermont-Auvergne](#) (Clermont-Ferrand) proposera [Don Giovanni](#) (Mozart) dans une production maison, le 4 mars 2012, avec la grande Teresa Berganza aux études musicales.

L'Opéra National de [Bordeaux](#) audiodécritra le dramatique [Macbeth](#) de Verdi les 29 et 31 janvier 2012 dans une mise en scène de Jean-Louis Martinoty, puis un ouvrage d'un genre bien plus léger, [L'Amour masqué](#), d'André Messager, les 8 et 11 mars 2012. Des conférences/rencontres seront organisées en amont, une maquette tactile du Grand-Théâtre devant être livrée au cours de l'année 2012 « afin que les personnes mal et non-voyantes puissent appréhender ce chef-d'oeuvre architectural imaginé par Victor Louis ». Précisions auprès d'[Audrey Lagarde](#) au 05 56 00 54 03.

Et si on sortait...



Le Théâtre du Capitole de [Toulouse](#) audiodécritra plus de la moitié de sa saison lyrique : record de France ! En premier, [Tosca](#) (Puccini), avec une distribution alléchante (Catherine Naglestad, Vladimir Galouzine, Franck Ferrari), les 9 et 11 octobre 2011. Puis [Falstaff](#) (Verdi), là encore avec des grands noms (Alessandro Corbelli, Ludovic Tézier, Soile Isokoski), les 11 et 13 décembre. Pour annoncer le printemps, [La clémence de Titus](#) (Mozart) dans une mise en scène de David MacVicar, les 18 et 20 mars 2012. Un Rameau pour suivre, avec [Les Indes galantes](#), sous la direction de Christophe Rousset, les 13 et 15 mai. Conclusion plus recueillie avec [Tannhäuser](#), de Richard Wagner, les 24 et 29 juin. L'Opéra de [Montpellier](#) proposera, au Corum, [La Belle Hélène](#), Offenbach version Shirley et Dino, le 5 janvier 2012. A suivre, [Elektra](#), drame prenant de Richard Strauss, le 4 mars.

Le Théâtre de [Nîmes](#) présentera [Une Flûte Enchantée](#), adaptation par Peter Brook du célèbre opéra de Mozart, le 14 décembre 2011; les spectateurs peuvent demander une version audio sur CD du programme de la saison 2011-2012 auprès d'[Adèle Brouard](#) au 04 66 36 65 19. Jacques Vernes, octobre 2011.

[A SUIVRE sur le site de l'AFA](#)

Association Danse un Pas - Paris

L'association Danse un Pas à deux offre un espace de danses à deux adapté aux personnes déficientes visuelles et ouvert à tous.

- **Et courant de l'année :** Ils proposent des ateliers d'apprentissage du Rock, Salsa, Tango et organisent des bals et manifestations publiques (Kiosques à musique, Paris Plage, Bal 14 juillet..).

Danse un Pas à deux est :

- Un dépassement de plus pour les personnes déficientes visuelles.
- Une volonté d'ouverture et de solidarité pour les personnes voyantes.

L'association Danse un Pas à deux proposent 3 ateliers hebdomadaires :

- Le jeudi après midi de 16:30 à 18:30 à la Résidence A.V.H. au 54 rue petit Paris 19ème. Métro Ourq : Cours de Rock et salsa niveau débutant.
- Le vendredi de 15:00 à 17:00 au Centre d'animation Marc Sangnier. 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris. Tél : 01.45.41.00.96. Métro Porte de vanves et Tram Porte de Vanves : Cours de Rock et salsa niveau débutant.



- Le samedi de 15:00 à 17:00 à la Maison des Ensembles au 3 rue d'Aligre Paris 12ème, Métro Ledru Rollin Cours de Salsa niveau débutant et Rock niveau intermédiaire.

Vous aimez danser et voulez apprendre quelques danses à deux, vous êtes débutant ou débutante même un peu plus avancé(e), rejoignez Danse un Pas à deux et partagez deux heures riches en sensations et émotions

Contact Danseunpas@live.fr au 06.15.62.04.26 - 01.46.28.97.85.

Source : handicap Zéro

LE MATÉRIEL ADAPTE



Kapten est un petit navigateur GPS sans écran

Destiné avant tout aux piétons et aux deux-roues.

Un nouveau concept qui doit maintenant trouver ses adeptes. Les aveugles ont trouvé dans ce matériel un concept simple, compatible avec une utilisation et une navigation au moyen de touches faciles à repérer et à activer.

Un **GPS** sans écran, au début on y croit pas trop. Suivre un guidage à l'aide d'une carte sur un écran est déjà parfois compliqué, alors s'il ne reste que les instructions vocales, on devient carrément sceptique. Sauf si les usages sont différents.

Le navigateur que Kapsys s'apprête à lancer s'adresse en effet avant tout aux piétons et deux-roues (motorisés ou non).

Il prend la forme d'un petit boîtier plus petit qu'un téléphone mobile sur lequel on retrouve quelques boutons pour les commandes essentielles. Les adresses se saisissent au son de la voix



et il faut avouer que cela fonctionne plutôt bien (du moins pendant la démonstration à laquelle nous avons pu assister).

Grâce à ses 3 Go de mémoire flash, Kapten fait également office de baladeur avec, là encore, des commandes vocales. On trouve également une fonction kit main libre Bluetooth et une radio FM.

Côté navigation, une boussole électronique et un accéléromètre permettent de fournir un guidage plus précis aux piétons et vélos, ce que nous ne manquerons pas de vérifier lors de son test.

Il est en vente au prix conseillé de **169 euros**.



LE COURRIER DES LECTEURS



Anecdote

J'allais chercher une voiture au garage pour rendre visite à un élève.
Le garage est un lieu abrité mais non clos, avec une charpente métallique apparente
Tout à coup un oiseau attira mon attention : une hirondelle !
Un jeune élève (7 ou 8 ans) du centre arriva en compagnie d'un adulte.
Je ne pus m'empêcher de parler de l'hirondelle qui revenait, en criant cette fois.
L'adulte me dit : « il faut la regarder, c'est rare ! » mais aucun commentaire pour l'enfant.



Je suis partie et me suis mise à réfléchir.
Que sommes nous ? A quoi servons-nous
si nous ne sommes plus capables d'aider les enfants
qui nous sont confiés à découvrir le monde ?

A quoi servons nous si nous devons nous
demander avant chaque parole adressée à un
enfant si elle relève bien de notre domaine de
compétences ?

N'avons nous pas un devoir, une mission,
envers cet enfant qui est là : celui d'éveiller sa
curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure
et qu'il ne peut découvrir que si nous l'y aidons,
avec des mots d'enseignant, d'éducateur ou de
rééducateur, qu'importe ?

Ceci dit de manière générale, sans aucun
jugement sur les autres acteurs de la scène, pas
plus l'hirondelle que les humains.

Vous avez :

une question à poser,
une remarque à faire,

une expérience à partager,
un thème que vous aimeriez voir
aborder dans notre bulletin...

C'est à vous !

Contactez-nous :

annie.lamant0655@orange.fr



BULLETIN D'ADHÉSION 2012

Nom :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

Téléphone (facultatif) :

Établissement :

Profession :

Adhésion individuelle : 30 €

Adhésion institutionnelle : 80 €

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du GPEAA.

Vous recevrez les bulletins pédagogiques en février, mai et décembre.

L'adhésion institutionnelle permet de recevoir ces documents en version papier.

Pour les adhésions individuelles, nous vous demandons de privilégier l'envoi des documents par mail (.doc ou pdf à préciser).

Si vous souhaitez néanmoins une version papier, cochez la case suivante en précisant noir (N) ou braille (B).

Pour valider votre adhésion au GPEAA, renvoyez ce bulletin rempli et accompagné du règlement à :

Catherine Pomarède
Avenue de l'Aveyron
12000 Rodez

Vous recevrez un message accusant réception de votre nouvelle adhésion ou de votre renouvellement



G.I.A.A.
Aquitaine

- une bibliothèque sonore
- un espace de transcription
- une salle de cours informatique
- un cyber espace

Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes
05 56 31 48 48 - contact.aquitaine@giaa.org

Bulletin édité par le GIAA-Aquitaine

14 rue de la Réole
33800-Bordeaux
(33) 05 56 31 48 48

Email : contact.aquitaine@giaa.org
Notre blog : www.giaa-aquitaine.fr

Permanence du lundi au jeudi
de 9h à 17h 30